



# Bulletin Officiel

N° 4432 Jeudi 05 Septembre 2013

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### COMMUNIQUE DU CMF

LEVEE DE LA SANCTION PRONONCEE A L'ENCONTRE DE LA SOCIETE D'INTERMEDIATION EN BOURSE MENA CAPITAL PARTNERS – MCP – (EX-SICOFI)	2
RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE RELATIFS A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2013	3

### AVIS DES SOCIETES

#### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

ATTIJARI LEASING - 2013-1 -	4-7
ATL - 2013-2 -	8-10

#### INFORMATIONS POST AGO

BANQUE DE L'HABITAT – BH -	11-14
----------------------------	-------

#### PAIEMENT DE DIVIDENDES

BANQUE DE L'HABITAT – BH -	15
----------------------------	----

#### COURBE DES TAUX

16

#### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

17-18

### ANNEXE I

#### ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2013

- EL WIFACK LEASING
- ARAB TUNISIAN LEASE – ATL -

### ANNEXE II

#### OFFRE A PRIX FERME - OPF -

PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE « BEST LEASE »

COMMUNIQUE DU CMF

## بلاغ

تعلم هيئة السوق المالية أن مجلسها الملتئم بتاريخ 14 جوان 2013 قد قرّر الرفع الكلي للعقوبة المسلطة على شركة الوساطة بالبورصة " مينا كابيتال بارترز " (سيكوفي سابقا) والمتمثلة في التوقيف الوقتي للشركة عن ممارسة نشاط التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير الى أن تتوفر الشروط القانونية لممارسة هذا النشاط، وذلك من خلال الترخيص لها في ممارسة نشاط التصرف في مؤسسات التوظيف الجماعي في الأوراق المالية.

وتبعا لذلك يعدّل قرار المصادقة النهائية عدد 29 لسنة 1995 بتاريخ 28 سبتمبر 1995 المتعلق بممارسة نشاط الوساطة بالبورصة الممنوح لشركة الوساطة بالبورصة " مينا كابيتال بارترز " (سيكوفي سابقا) كما يلي " يرخص لشركة الوساطة بالبورصة " مينا كابيتال بارترز " في ممارسة الأنشطة التالية :

- تداول وتسجيل الأوراق المالية والحقوق المرتبطة بها والأدوات المالية ببورصة الأوراق المالية بتونس لفائدة الحرفاء من غير المساهمين في رأس مالها؛
- والاستشارة المالية؛
- والسعي المصفاقي المالي؛
- والتصرف في محافظ الأوراق المالية الفردية؛
- وتوظيف الأوراق والأدوات المالية؛
- والتصرف في مؤسسات التوظيف الجماعي في الأوراق المالية."

**COMMUNIQUE DU CMF****RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE  
RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES  
ARRETES AU 30 JUIN 2013**

**Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse, qu'elles sont tenues**, en vertu de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, de :

- **Fournir au CMF et à la BVMT**, sur supports papiers et magnétique, **leurs états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013** accompagnés du rapport intégral du ou des commissaires aux comptes les concernant, et ce, **au plus tard le 31 août 2013**.

Ces états doivent être établis conformément aux normes comptables en vigueur et notamment à la norme n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

- **Procéder à la publication** de ces états financiers intermédiaires dans un quotidien paraissant à Tunis, accompagnés du texte intégral du rapport du ou des commissaires aux comptes, après leur dépôt ou envoi au CMF, et ce, **dans le même délai**.

Pour les besoins de la publication dans le quotidien, les sociétés peuvent se limiter à publier les notes sur les états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

**Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.**

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013. Il doit être également accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2013 pour tout placement sollicité après le 31 août 2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

### EMPRUNT OBLIGATAIRE « Attijari Leasing 2013-1 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'Attijari Leasing réunie le 27 juin 2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 29 août 2013 d'émettre un emprunt obligataire de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 millions de dinars et a donné le pouvoir au Directeur Général pour ajuster les caractéristiques et les conditions de l'emprunt obligataire comme suit :

**Dénomination de l'emprunt :** «Attijari Leasing 2013-1 »

**Montant :** 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.

**Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,10%

Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,00%

Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce au taux fixe de 7,10%

#### Catégorie A d'une durée de 5 ans

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,10% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de novembre de l'année N-1 au mois d'octobre de l'année N.

#### Catégorie B d'une durée de 5 ans

7,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- Suite -

Catégorie C d'une durée de 7 ans avec 2 ans de grâce

7,10% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :** Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- ✓ Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,00% l'an ;
- ✓ Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,10% l'an.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :** La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2013, qui est égale à 4,30%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,40%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,10%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale :** Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans pour les Catégories A et B et 7 ans pour la Catégorie C.

**Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour les Catégories A et B et de 5 ans pour la Catégorie C pour l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2013-1».

**Duration (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

- ✓ La duration de la Catégorie B est de 2,751 années ;
- ✓ La duration de la Catégorie C est de 4,329 années.

**Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22 novembre 2013**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **22 novembre 2013** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

### **Amortissement et remboursement :**

#### Pour les obligations des Catégories A et B

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation, et ce de la première année jusqu'à la cinquième année. L'emprunt sera amorti en totalité le **22 Novembre 2018**.

#### Pour les obligations de la Catégorie C

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la troisième année jusqu'à la septième année d'un montant annuel de 20 dinars. L'emprunt sera amorti en totalité le **22 Novembre 2020**.

**Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **22 novembre** de chaque année. Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **22 novembre 2014** et le premier remboursement en capital aura lieu le **22 Novembre 2014** pour les catégories A et B et **22 Novembre 2016** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

**Période de souscriptions et de versements :** Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **16 septembre 2013** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **22 novembre 2013**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 novembre 2013**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 novembre 2013**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **29 novembre 2013** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :** Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **16 septembre 2013** auprès d'Attijari Intermédiation - intermédiaire en bourse.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :** L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt Obligataire « Attijari Leasing 2013-1 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation - intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

- Suite -

---

**Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Notation de la société** : L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 13 février 2013, les notes attribuées à la société Attijari Leasing, soient :

- Note à long terme : BB+ (tun)
- Note à court terme : B (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : stable

**Notation de l'emprunt** : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 07 août 2013, la note « BB+ (tun) » à l'émission relative à l'Emprunt Obligataire « Attijari Leasing 2013-1 ».

**Cotation en bourse** : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « Attijari Leasing 2013-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par la STICODEVAM** : Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions à l'Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2013-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **13-0835** en date du **30 août 2013**, du document de référence « Attijari Leasing 2013 » enregistré par le CMF sous le n° **13-008** en date du **30 août 2013**, des indicateurs d'activité d'Attijari Leasing relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013 et des états financiers intermédiaires d'Attijari Leasing arrêtés au 30 juin 2013.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse chargé de l'Opération, Rue des lacs de Mazurie-1053 les Berges du lac.

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2013 et les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013 d'Attijari Leasing seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013. Il doit être également accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2013 pour tout placement sollicité après le 31 août 2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2013-2 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 06/06/2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 26/07/2013 d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 50 millions de dinars aux conditions explicitées ci-après :

**Dénomination de l'emprunt :** «ATL 2013-2 »

**Montant :** 30 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 50 000 000 de dinars.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.

**Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

#### Taux variable

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,9% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de novembre de l'année n-1 au mois d'octobre de l'année n.

#### Taux fixe

7,2% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :** Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,2% l'an pour le présent emprunt.

- Suite -

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2013, qui est égale à 4,2992%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,1992%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,9%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale :** Les obligations du présent emprunt seront émises pour une période totale de 7 ans dont 2 ans de grâce.

**Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 5 ans pour le présent emprunt.

**Duration (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est égale à 4,3211 années.

**Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15 novembre 2013**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **15 novembre 2013** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement :** Toutes les obligations émises seront remboursables, à partir de la troisième année, d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **15 novembre 2020**.

**Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 novembre** de chaque année. Le premier paiement en intérêts aura lieu le **15 novembre 2014** et le premier remboursement en capital aura lieu le **15 novembre 2016**. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

**Période de souscriptions et de versements :** Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **09 septembre 2013** et clôturées sans préavis et au plus tard le **15 novembre 2013**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000) dinars est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 novembre 2013**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 novembre 2013**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30 novembre 2013** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :** Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 09 septembre 2013 auprès de l'Arab Financial Consultants - intermédiaire en bourse, sis 4, Rue Brahim Jaffel El Menzah IV, 1004 Tunis et la BNA Capitaux- intermédiaire en bourse, sis au complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :** L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt Obligataire « ATL 2013-2 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS « AFC » - intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Notation de la société :** L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 13 février 2013, les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note à long terme : BBB (tun)
- Note à court terme : F3 (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : stable

**Notation de l'emprunt :** L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 19 juillet 2013, la note « BBB(tun) » à l'émission relative à l'Emprunt Obligataire « ATL 2013-2 ».

**Cotation en bourse :** Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « ATL 2013-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par la STICODEVAM :** l'ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » s'engage dès la clôture des souscriptions à l'Emprunt Obligataire « ATL 2013-2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **13-0834** en date du **23 août 2013**, du document de référence « ATL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° **13-006** en date du **23 août 2013**, des indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Lease relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013 et des états financiers intermédiaires de l'Arab Tunisian Lease arrêtés au 30 juin 2013, pour tout placement sollicité après le 31 août 2013.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse - 4 Rue Brahim Jaffel El Menzah IV 1004 Tunis ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis et sur les sites Internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et de l'ATL : [www.atl.com.tn](http://www.atl.com.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2013 et les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013 de l'ATL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard, respectivement le 20 octobre 2013 et le 31 août 2013.

**AVIS DES SOCIETES**

Informations Post AGO

**BANQUE DE L'HABITAT  
BH**

Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2012, la Banque de l'Habitat publie, ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

**I- Résolutions adoptées :**

**Première Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la tenue tardive de sa réunion, constate que ce retard ne lèse en rien les intérêts des actionnaires et entérine ce retard.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

**Deuxième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration (sur la situation financière individuelle et sur la situation financière consolidée) et après avoir entendu la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2012 approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2012.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

**Troisième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes pour l'exercice 2012, approuve les conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des Sociétés Commerciales et 29 de la loi 65/2001 sur les établissements de crédits.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

**Quatrième Résolution :**

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs, quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2012, et ce en conséquence de la deuxième et troisième résolution.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

**Cinquième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la nouvelle présentation des états financiers de l'exercice 2011, telle que convenue avec l'administration fiscale suivant arrangement définitif du 14 décembre 2012, portant parmi les réserves une rubrique distincte intitulée "réserves pour réinvestissements exonérés" d'un montant de 104.632.607,500 dinars au titre des années 2006-2007-2008 et 2009.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

**Sixième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la répartition du bénéfice net de l'exercice 2012 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration, à savoir :

*Chiffres en Dinar*

INTITULE	MONTANT 31/12/2011	MONTANT 31/12/2012
<b>BENEFICE NET</b>	<b>14 231 911,372</b>	<b>17 631 778,797</b>
REPORT A NOUVEAU	6 016,325	1 800 000,000
MODIF COMPTABLE	4 629 792,232	974 488,415
<b>1 ER RELIQUAT</b>	<b>18 867 719,929</b>	<b>20 406 267,212</b>
DIVIDENDE	7 200 000,000	7 200 000,000
<b>2 EME RELIQUAT</b>	<b>11 667 719,929</b>	<b>13 206 267,212</b>
FONDS SOCIAL	850 000,000	850 000,000
<b>3 EME RELIQUAT</b>	<b>10 817 719,929</b>	<b>12 356 267,212</b>
MONTANT A AFFECTER EN RESERVE EXTRAORDINAIRE	0,000	0,000
RESERVE POUR REINVESTISSEMENTS EXONORES	6 350 000,000	11 750 000,000
RESERVE POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	2 667 719,929	0,000
<b>4 EME RELIQUAT</b>	<b>1 800 000,000</b>	<b>606 267,212</b>
REPORT A NOUVEAU	1 800 000,000	606 267,212
<b>SOLDE</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant brut des dividendes à distribuer aux actionnaires à 400 millimes par action. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du 06 septembre 2013 auprès de l'intermédiaire en bourse ou du teneur de compte dépositaire des titres.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

### **Septième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la nomination de monsieur Mohamed Riadh Nakouri membre du conseil d'administration représentant de l'Etat Tunisien en remplacement de monsieur Tajouri Fatnaci, pour le restant du mandat de son prédécesseur. Son montant expire à l'issue de l'Assemblée qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **Huitième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat de monsieur Ahmed Trabelssi. Et ce pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2015.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

### **Neuvième Résolution :**

En application de la loi n° 2005-96 du 18/10/2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières et de la loi 2001-65 relative aux établissements de crédits telle que modifiée et complétée par la loi 2006-19 du 02/05/2006 et à la suite de l'expiration de la mission des commissaires aux comptes actuels à l'issue de cette réunion, l'assemblée générale ordinaire désigne comme commissaires aux comptes :

Le bureau «Audit Consulting & Business» son représentant monsieur Zied Khadimallah.

Le bureau «C.O.K Audit & consulting» son représentant monsieur Hatem Aounalli.

Pour les exercices 2013-2014 et 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **Dixième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe :

- Le montant annuel net des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration à cinq milles dinars (5000 DT) par administrateur et par an.
- Le montant relatif aux présidences respectives du comité des risques et du comité permanent d'audit interne à 1000 dinars par président et par séance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **Onzième Résolution :**

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès verbal de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**II-Le Bilan après affectation du résultat comptable****BILAN COMPARE APRES REPARTITION DU BENEFICE  
ARRETE AU 31-12-2012**

(EN DINAR)

ACTIF	Note	31-12-2012	31-12-2011	Variation	%
CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT	AC1	375 406 362	213 654 269	161 752 093	75,71
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FIN	AC2	189 574 117	123 812 932	65 761 185	53,11
CREANCES SUR LA CLIENTELE	AC3	4 291 554 801	4 259 203 521	32 351 280	0,76
PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL	AC4	147 989 102	143 296 497	4 692 605	3,27 (*)
PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT	AC5	242 630 328	252 569 861	-9 939 533	-3,94
VALEURS IMMOBILISEES	AC6	64 180 720	69 290 642	-5 109 922	-7,37
AUTRES ACTIFS	AC7	400 851 682	347 531 171	53 320 511	15,34 (*)
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>5 712 187 112</b>	<b>5 409 358 893</b>	<b>302 828 219</b>	<b>5,60</b>
PASSIF	Note	31-12-2012	31-12-2011	Variation	%
BANQUE CENTRALE DE TUNISIE, CCP	PA1	0	0	0	0,00
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET	PA2	209 444 720	331 198 281	-121 753 561	-36,76
DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE	PA3	3 758 003 873	3 332 312 209	425 691 664	12,77
EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	PA4	475 967 684	538 047 547	-62 079 863	-11,54
AUTRES PASSIFS	PA5	822 657 137	773 666 968	48 990 169	6,33 (*)
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>5 266 073 414</b>	<b>4 975 225 005</b>	<b>290 848 409</b>	<b>5,85</b>
CAPITAUX PROPRES	Note	31-12-2012	31-12-2011	Variation	%
CAPITAL	CP1	90 000 000	90 000 000	0	0,00
RESERVES	CP2	354 657 120	341 483 577	13 173 543	3,86
RESERVES POUR REINVESTISSEMENT EXONNERES		233 376 949	221 626 949	11 750 000	5,30
AUTRES RESERVES		121 280 171	119 856 628	1 423 543	1,19
ACTIONS PROPRES	CP3	0	0	0	0,00
AUTRES CAPITAUX PROPRES	CP4	414 048	414 048	0	0,00
RESULTAT REPORTE	CP5	1 042 530	2 236 263	-1 193 733	-53,38
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>446 113 698</b>	<b>434 133 888</b>	<b>11 979 810</b>	<b>2,76</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>5 712 187 112</b>	<b>5 409 358 893</b>	<b>302 828 219</b>	<b>5,60</b>

\* Les chiffres de la situation au 31/12/2011 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

**III- L'état d'évolution des capitaux propres.****EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES APRES REPARTITION DU BENEFICE 2012**

LIBELLES	CAPITAL SOCIAL	PRIME D'EMISSION	RESERVES LEGALES	RESERVES EXTRA	RVE POUR REINVES. EXONERES	RVE POUR RISQUES GENERAUX	RESERVES F.SOCIAL	RESERVE REVELIMM.	RESULTAT REPORTE		RESULTAT DE L'EXERCICE	TOTAL
									MODIF COMP.	REP. A NOUV		
Solde au 31.12.2012 ( avant répartition )	90 000 000	41 720 837	9 000 000	32 296 245	221 626 949	6 573 375	30 839 714	414 048	1 410 751	1 800 000	17 631 779	453 313 698
Reserve à nouveau										-1 800 000	1 800 000	0
Report à nouveau sur mod. Comptable									-974 489		974 489	0
Fond social							850 000				-850 000	0
Reserve pour reinvestisse ment exoneres					11 750 000						-11 750 000	0
Reserve pour risques bancaires généraux					0	0					0	0
Report à nouveau dividende 2012										606 268	-606 268	0
Solde au 31.12.2012 ( après répartition )	90 000 000	41 720 837	9 000 000	32 296 245	233 376 949	6 573 375	31 689 714	414 048	436 262	606 268	0	446 113 698

AVIS DES SOCIETES

**Paiement de dividendes**

**Banque de l'Habitat**

Société anonyme au capital de 90.000.000 Dinars  
Siège social : 18, av. Mohamed V - 1080 Tunis  
Registre de commerce n° B 138 81 1996

La Banque de l'Habitat porte à la connaissance de ses actionnaires, des intermédiaires en bourse et de l'ensemble du public que l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 29 août 2013 a fixé le montant net du dividende par action à 400 millimes et que ces dividendes seront mis en paiement à partir du 06 septembre 2013 auprès de l'intermédiaire en bourse ou du teneur de compte dépositaire des titres

**P/ LA BANQUE DE L'HABITAT**

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL**

## AVIS

## COURBE DES TAUX DU 05 SEPTEMBRE 2013

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,816%		
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,819%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,821%	1 001,101
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,823%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,828%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014		4,837%	
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014		4,845%	
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,847%	1 015,038
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014		4,853%	
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,860%	1 027,035
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,864%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014	4,868%		
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,973%	1 026,919
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,134%	997,287
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,233%	999,933
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,373%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,414%		994,804
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,560%	1 039,848
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,877%	983,524
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,917%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,980%	977,454
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"	6,214%		962,561
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,304%	1 038,168
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,314%		951,975

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL			
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	143,490	146,478	146,495		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,612	12,896	12,897		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,296	1,327	1,328		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	35,081	35,955	35,959		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	47,709	48,833	48,837		
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	165,014	159,611	158,875		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,242	554,155	552,573		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,896	119,526	119,485		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	123,727	122,297	122,379		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,624	116,350	116,332		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,323	111,652	111,705		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	87,981	87,414	87,394		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	140,483	126,772	126,655		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	102,674	95,932	95,777		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	105,730	106,676	106,628		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 313,441	1 343,183	1 343,640		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 306,497	2 271,075	2 282,603		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,249	104,343	103,615		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,406	102,688	102,589		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	120,766	122,723	122,619		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 190,742	1 197,530	1 195,582		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	127,271	126,449	126,436		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,247	15,418	15,446		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 923,437	5 903,747	5 896,118		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,000	5 049,737	5 047,670		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,223	2,180	2,179		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,901	1,892	1,889		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,201	1,103	1,102		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	107,250	106,772	106,784
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	104,162	103,049	103,059
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,267	104,343	104,355
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,466	101,324	101,324
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	27/05/13	3,715	103,164	102,164	102,175
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,613	105,633	105,642
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	31/05/13	3,814	103,696	102,706	102,718
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,579	102,270	102,280
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,035	102,852	102,863
38	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,393	104,275	104,284
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	101,616	100,662	100,672
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	103,937	102,826	102,837
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,745	102,813	102,822
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,429	105,554	105,565
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,458	104,325	104,334
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	102,929	102,142	102,149
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/13	3,320	102,350	101,365	101,375
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,217	103,379	103,390
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,401	101,233	101,244
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,370	102,331	102,340
49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,285	103,271	103,279
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,367	101,206	101,216
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	24/04/13	3,746	103,800	102,476	102,486
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,521	103,592	103,601
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	101,942	101,054	101,063

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	30/04/13	0,314	10,458	10,390	10,390
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	103,310	101,753	101,762
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,455	102,319	102,329
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,079	99,946	100,015
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	70,832	67,175	67,117
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	150,572	148,823	148,823
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1493,097	1 480,672	1 480,672
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	111,725	108,265	108,230
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	02/05/13	1,693	110,651	106,637	106,617
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	31/05/13	0,349	87,724	85,182	85,381
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,757	16,698	16,691
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	269,423	271,017	270,387
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	39,445	36,188	36,132
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 463,959	2 324,753	2 326,936
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	16/05/13	1,476	78,374	76,154	76,000
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	14/05/13	1,136	58,043	56,647	56,580
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	99,438	100,183	100,126
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	111,271	110,263	110,162
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	99,761	99,249	99,102
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	30/04/13	0,226	11,554	11,316	11,305
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	30/04/13	0,138	12,456	11,987	11,964
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	15,426	14,853	14,824
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	30/04/13	0,266	15,221	14,376	14,353
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	27/05/13	0,268	12,161	11,809	11,809
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,086	10,731	10,705	10,705
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,140	10,515	10,474	10,474
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,199	10,686	10,587	10,587
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,670	126,212	126,394
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	125,225	126,153	126,128
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,509	10,195	10,201
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	111,016	102,861	102,669
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,855	19,937	19,911
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	86,962	78,218	78,093
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	88,458	79,330	79,146
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,633	97,199	97,063
89	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,431	93,535	93,574
90	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	97,381	98,578	98,393
91	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,659	99,389	99,394
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
92	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	98,265	95,993	95,785
93	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	110,268	102,776	102,032
94	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	136,191	128,753	128,835
95	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,883	10,600	10,597
96	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	117,185	116,110	116,145
97	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	116,684	116,755	116,774
98	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	103,916	102,837	103,097
99	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	100,734	97,973	98,367
100	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	180,586	183,952	183,379
101	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	161,095	162,632	162,402
102	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	142,686	141,935	141,919
103	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 973,706	9 997,443	9 967,716
104	MAC EPARGNE ACTIONS FCP *	MAC SA	20/07/09	-	-	20,319	20,028	19,881
105	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	139,386	132,302	132,008
106	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 551,185	1 502,440	1 500,709
107	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	112,651	107,264	107,273
108	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	91,583	87,327	87,096
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	115,510	114,368	114,121
110	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9 259,595	9 015,984	8 997,849
111	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	-	9,529	9,542
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
112	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	-	9,314	9,344

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -  
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : [cmf@cmf.org.tn](mailto:cmf@cmf.org.tn)

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar  
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF  
Mr. Salah Essayel

**IMPRIMERIE  
du  
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

## **AVIS DES SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES**

## **EL WIFACK LEASING**

*SIEGE SOCIAL : AVENUE HABIB BOURGUIBA, MEDENINE 4100*

La société El wifack Leasing publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013, accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, M.Abdelhedi DJEMEL et Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI.

## BILAN

(Exprimé en D.T.)

Actifs	Notes	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012	Capitaux propres & Passifs	Notes	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
<b>Liquidités et équivalents de liquidités</b>	3	<b>7.708.633</b>	<b>4.454.509</b>	<b>2.460.508</b>	<b>Passifs</b>				
<b>Créances sur la clientèle</b>					<b>Emprunts et ressources spéciales</b>				
Créances de leasing : Encours Financiers	4	192.693.905	171.158.006	181.278.337	Concours bancaires				
Moins: Provisions		(3.383.256)	(2.715.374)	(2.830.495)	Emprunts et dettes rattachés	11	152.211.397	134.180.059	147.751.108
		<b>189.310.649</b>	<b>168.442.632</b>	<b>178.447.842</b>	<b>Total Emprunts et ressources spéciales</b>		<b>152.211.397</b>	<b>134.180.059</b>	<b>147.751.108</b>
Créances de leasing: Echues & Impayées	5	11.446.739	8.914.548	11.493.886	<b>Autres passifs</b>				
Moins: Provisions		(4.439.456)	(3.675.822)	(4.453.089)	Dettes envers la clientèle	12	4.328.016	4.773.881	2.578.047
		<b>7.007.283</b>	<b>5.238.726</b>	<b>7.040.797</b>	Fournisseurs et comptes rattachés	13	22.311.738	22.720.838	21.053.258
Intérêts constatés d'avance		(942.820)	(845.436)	(892.982)	Autres	14	4.536.642	4.078.058	1.738.853
<b>Total des créances sur la clientèle</b>		<b>195.375.112</b>	<b>172.835.922</b>	<b>184.595.657</b>	<b>Total des autres passifs</b>		<b>31.176.396</b>	<b>31.572.777</b>	<b>25.370.158</b>
<b>Portefeuille titres de placement</b>	6	<b>5.629.576</b>	<b>141.182</b>	<b>121.765</b>	<b>Capitaux propres</b>				
<b>Portefeuille d'investissement</b>					Capital social		20.000.000	15.000.000	15.000.000
Portefeuille d'investissement brut		5.459.882	3.433.794	3.461.155	Prime d'émission		9.500.000	1.500.000	1.500.000
Moins: Provisions		(100.000)	(100.000)	(100.000)	Réserves		8.090.858	5.893.008	5.893.008
<b>Total portefeuille d'investissement</b>	7	<b>5.359.882</b>	<b>3.333.794</b>	<b>3.361.155</b>	Fonds pour risques bancaires généraux		220.000	220.000	
<b>Valeurs Immobilisées</b>					Autres capitaux propres		613.870	505.981	509.901
Immobilisations incorporelles		143.453	131.498	133.498	Résultats reportés		9.154	27.323	27.323
Moins: Amortissements	8	(125.543)	(114.604)	(121.354)	<b>Total des capitaux propres avant Résultat</b>		<b>38.433.884</b>	<b>23.146.312</b>	<b>23.150.232</b>
		<b>17.910</b>	<b>16.894</b>	<b>12.144</b>	Résultat de la période		<b>1.625.408</b>	<b>1.417.072</b>	<b>3.929.681</b>
Immobilisations corporelles		4.565.120	4.375.943	4.453.020	<b>Total des capitaux propres av affectation</b>	15	<b>40.059.292</b>	<b>24.563.385</b>	<b>27.079.913</b>
Moins: Amortissements	9	(1.149.484)	(941.494)	(1.047.813)					
		<b>3.415.636</b>	<b>3.434.449</b>	<b>3.405.207</b>					
<b>Total des valeurs immobilisées</b>		<b>3.433.546</b>	<b>3.451.343</b>	<b>3.417.351</b>					
<b>Autres actifs</b>		6.128.724	6.125.859	6.433.131					
Moins: Provisions		(188.388)	(26.388)	(188.388)					
	10	<b>5.940.336</b>	<b>6.099.471</b>	<b>6.244.743</b>					
<b>Total des actifs</b>		<b>223.447.085</b>	<b>190.316.221</b>	<b>200.201.179</b>			<b>223.447.085</b>	<b>190.316.221</b>	<b>200.201.179</b>

# ETAT DE RESULTAT

(exprimé en D.T)

	Notes	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
<b>Revenus de Leasing</b>				
Revenus bruts de leasing		8.465.721	7.570.675	16 081 035
Intérêts de retard & intercalaires		265.007	197.078	48.301
Variation des produits réservés		(33.098)	(106.843)	(43.251)
Autres revenus de leasing		222.663	239.226	502.758
<b>Total des revenus de Leasing</b>	16	<b>8.920.293</b>	<b>7.900.136</b>	<b>17.023.843</b>
Charges financières nettes	17	(4.407.671)	(3.330.030)	(7.018.209)
Produits des placements	18	51.722	8.643	23.167
<b>Produit net</b>		<b>4.564.344</b>	<b>4.578.749</b>	<b>10.028.801</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Charges du personnel	19	(1.042.705)	(887.671)	(2.137.400)
Autres charges d'exploitation	20	(712.894)	(755.309)	(1.100.840)
Dotations aux amortissements & résorptions	21	(106.180)	(102.532)	(228.090)
Dotations aux provisions	22	(1.681.490)	(1.743.868)	(3.314.533)
Reprise sur provisions		1.175.458	957.718	1.410.404
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>2.196.533</b>	<b>2.047.087</b>	<b>4.658.342</b>
Autres gains ordinaires	23	304.094	133.024	329.833
Autres pertes ordinaires				(19.435)
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôts</b>		<b>2.500.627</b>	<b>2.180.111</b>	<b>4.968.740</b>
Impôts sur les bénéfices	24	(875.219)	(763.039)	(1.039.059)
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>1.625.408</b>	<b>1.417.072</b>	<b>3.929.681</b>
Eléments extraordinaires		0	0	0
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>1.625.408</b>	<b>1.417.072</b>	<b>3.929.681</b>
Effets de modifications comptables		0	0	0
<b>Résultats après modifications comptables</b>		<b>1.625.408</b>	<b>1.417.072</b>	<b>3.929.681</b>

# ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(exprimé en D.T)

	Notes	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>				
Encaissements reçus des clients		57.975.912	53.204.642	114.651.138
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(1.338.470)	(1.179.418)	(5.068.627)
Intérêts payées		(4.247.265)	(3.636.763)	(7.139.440)
Impôts et taxes payés		(1.596.104)	(1.472.040)	(3.680.613)
Décaissements provenant de l'acquisition des biens en leasing		(56.634.830)	(63.405.908)	(129.435.173)
Encaissements provenant de la cession des biens en leasing		1.757.913	1.218.622	3.651.368
Encaissement suite à la restitution de TVA		0	0	-
Autres flux de trésorerie		(341.663)	(277.607)	(170.416)
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>25</b>	<b>(4.424.507)</b>	<b>(15.548.472)</b>	<b>(27.191.763)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(55.054)	(12.214)	(102.456)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		0	0	0
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		(2.027.000)	(1.065.000)	(1.110.000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		32.059	25.020	63.131
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>26</b>	<b>(2.049.995)</b>	<b>(1.052.194)</b>	<b>(1.149.325)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>				
Encaissements suite à l'émission d'actions		13.000.000	0	0
Dividendes et autres distributions		0	0	(1.500.000)
Encaissements provenant des emprunts		39.900.000	35.000.000	70.198.292
Remboursements d'emprunts		(35.669.561)	(16.046.982)	(40.018.271)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>27</b>	<b>17.230.439</b>	<b>18.953.018</b>	<b>28.680.021</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>10.755.937</b>	<b>2.352.352</b>	<b>338.933</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>2.582.272</b>	<b>2.243.339</b>	<b>2.243.339</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>13.338.209</b>	<b>4.595.691</b>	<b>2.582.272</b>

## LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

(Exprimés en D.T)

	Notes	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>				
Garanties réelles		-	-	-
Engagements de financement donnés		23.875.006	19.273.219	10.969.658
<b>Total</b>		<b>23.875.006</b>	<b>19.273.219</b>	<b>10 969 658</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>				
Garanties reçues des clients		20.308.132	14.886.781	15.400.585
Intérêts à échoir sur contrats actifs		28.238.418	24.738.486	26.641.161
<b>Total</b>		<b>48.546.550</b>	<b>39.625.267</b>	<b>42.041.746</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

## **NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

---

La société **EL WIFACK LEASING** a été créée le 28 juin 2002 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers conformément à la loi n°94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédits, et n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Le capital initial s'élève à **Cinq millions (5.000.000) de Dinars** divisé en **Cinq cent mille (500.000)** actions de Dix dinars chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 octobre 2003 a décidé de porter le capital à: 7.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une émission au pair portant jouissance le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2005 a décidé de réduire la valeur nominale de 10 DT à 5 DT, et de porter le capital à: **10.000.000 Dinars** par la création de 500.000 actions nouvelles de 5 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une émission au pair portant jouissance le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 octobre 2008, a décidé de porter le capital à 15.000.000 DT par la création de 1.000.000 actions nouvelles de 5 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 1,500 DT par actions portant jouissance le 1<sup>er</sup> janvier 2009, cette augmentation a été réalisée au cours de premier semestre 2009.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 Juin 2012, a décidé de porter le capital à 20.000.000 DT par la création de 1.000.000 actions nouvelles de 5 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 8 DT par actions portant jouissance le 1er janvier 2013, cette augmentation a été réalisée au cours de premier semestre 2013.

Ainsi, le capital social s'élève au 30 juin 2013 à la somme de **20.000.000 DT** divisé en **4.000.000 actions** de **5 DT** chacune.

Sur le plan fiscal, et conformément aux dispositions de la loi n°99-92 du 17 août 1999 telle que modifiée par les textes subséquents et notamment l'article 42 de la loi n°2004-90 du 31 décembre 2004, la société **EL WIFACK LEASING** bénéficie de l'imposition de ses bénéfices au taux réduit de **20%** sur une durée de **5 ans** à partir de l'année 2006 (2006-2010). A partir de l'exercice 2011, le taux de l'impôt sur le bénéfice revient vers 35%.

Pour les autres impôts et taxes, la société est soumise aux règles de droit commun.

## **NOTE 2: PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES**

---

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Le Conseil d'Administration de la société tenu le 13 mars 2009 a opté pour la présentation des actifs et passifs des états financiers selon l'ordre décroissant de liquidité, et ce en remplacement de la notion de courants et non courants.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

## 2-1 : Continuité de l'exploitation

Les états financiers ont été établis dans la perspective de la continuité de l'exploitation.

## 2-2: Immobilisations utilisées par la société

Les immobilisations corporelles et incorporelles utilisées par la société figurent parmi les actifs au niveau des « **Actifs Immobilisés** » pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire par l'application des taux usuels.

## 2-3 : Encours sur crédits leasing accordés

La société adopte la norme comptable tunisienne NC 41 relative aux contrats de location pour la comptabilisation des opérations rattachées aux contrats de leasing, et ce à partir de 1<sup>er</sup> janvier 2008.

La société est dotée d'un système de gestion intégré pour la gestion de son portefeuille et la génération des écritures comptables.

Les biens faisant l'objet de contrats de location-financement sont les biens acquis par la société et donnés en location pour une durée moyenne qui varie entre trois et sept ans. Elles sont de ce fait enregistrées à l'actif du bilan au niveau des « **Encours sur crédits leasing** » pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et durant toute la durée du bail. A la fin de cette durée, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Les opérations de leasing portent sur des biens immobiliers (terrains et constructions) et mobiliers (équipements, matériel roulant...).

Il est à signaler que, pendant toute la durée du bail, le bien donné en location demeure la propriété de la société **EL WIFACK LEASING**, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le céder ou de le nantir.

## 2-4 : Portefeuille investissement

Les titres de participation et les titres immobilisés sont enregistrés comptablement à leur valeur d'acquisition.

## 2-5 : Charges reportées

Les charges reportées sont composées des frais préliminaires, des charges à répartir et des frais d'émission et de remboursement d'emprunts (emprunts bancaires et obligations).

Ces charges sont résorbées sur les durées suivantes :

<b>CHARGE REPORTEE</b>	<b>DUREE DE RESORPTION RETENUE</b>
- Frais préliminaires et charges à répartir	<b>3 ans</b>
- Frais d'émission d'emprunts bancaires	<b>durée de l'emprunt</b>
- Frais d'émission et de remboursement des obligations	<b>durée de l'obligation</b>

## 2-6 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique des « **Emprunts et dettes rattachés** ».

### 2 -7 : Evaluation des provisions

La société constitue annuellement une provision des actifs classés conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet du circulaire n° 91-24 émise par la Banque Centrale de Tunisie le 17 décembre 1991.

Le taux de provision appliqué est de 100%.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire suscitée sont déterminées de la manière suivante :

**Montant de l'engagement + Loyers impayés – Agios réservés – Intérêts de retard réservés – Valeur intrinsèque.**

Avec valeur intrinsèque = Valeur d'acquisition – amortissements cumulés

#### 2-7-1 : Les classes:

	<i>Retard de paiement</i>	<i>Minimum de provision à appliquer par classe</i>
<i>. A : Actifs courants</i>	-	-
<i>.B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier</i>	<i>Moins de 90 jours</i>	-
<i>.B2 : Actifs incertains</i>	<i>Entre 90 et 180 jours</i>	<b>20%</b>
<i>.B3 : Actifs préoccupants</i>	<i>Entre 180 et 360 jours</i>	<b>50%</b>
<i>.B4 : Actifs compromis</i>	<i>Plus que 360 jours</i>	<b>100%</b>

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

**A- Actifs courants** : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

**B1- Actifs nécessitant un suivi particulier** : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

**B2- Actifs incertains** : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent:

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

**B3- Actifs préoccupants** : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les

caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

**B4- Actifs compromis** : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

### **2-7-2 : La valeur du bien en leasing :**

Les principes retenus pour l'évaluation du bien en location sont les suivants:

- Matériel standard: Valeur d'origine diminuée d'une décote de 20% par année de location
- Matériel spécifique: Valeur d'origine diminuée d'une décote de 40% par année de location
- Matériel informatique : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 60% par année de location
- Immeubles (terrain, construction,...): Valeur d'origine diminuée d'une décote de 5% par année de location.

La valeur intrinsèque est retenue suivant les pondérations suivantes :

- La valeur intrinsèque théorique du bien selon l'échéancier du contrat.
- Le taux de récupération
- Le taux de réalisation
- Le taux de jugement

### **2-7-3 : Les garanties reçues**

Bien que la société **EL WIFACK LEASING** détienne des garanties réelles sur des clients ayant des créances classées, elle les considère comme une garantie supplémentaire atténuant le risque encouru. Ces garanties comprennent essentiellement les hypothèques inscrites.

### **2-8 : Comptabilisation des revenus**

La société adopte la norme comptable tunisienne NC 41 relative aux contrats de location pour la comptabilisation des opérations rattachées aux contrats de leasing, et ce à partir de 1<sup>er</sup> janvier 2008. Elle a opté pour une application rétrospective.

Les loyers sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les produits perçus ou comptabilisés d'avance.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les intérêts de retard, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que « Produits réservés », venant en déduction de la rubrique « Clients et comptes rattachés ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 du circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991.

### **2-9 : Impôt sur les bénéfices**

La société **EL WIFACK LEASING** est soumise à l'impôt sur les bénéfices au taux réduit de **20%**. Elle bénéficie à ce titre de l'avantage fiscal relatif à la réduction du taux de l'impôt sur les bénéfices de **35%** à **20%** sur une durée de **5 ans** à partir de l'année d'introduction en bourse (année 2006). Cet avantage est prévu par la loi n°99-92 du 17 août 1999 telle que modifiée par les textes subséquents et notamment l'article 42 de la loi n°2004-90 du 31 décembre 2004.

En vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000 les amortissements financiers relatifs aux biens objets de contrats de leasing, sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable.

Par ailleurs, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (Article 16 de la loi n° 2001-123 du 28 décembre 2001). La loi de finances pour la gestion 2005, a porté ce taux à 85% qui demeure en vigueur jusqu'à l'an 2006. De sa part, la loi de finances pour la gestion 2006 a relevé ce taux à **100%** applicable jusqu'au **31 décembre 2009**.

## **2-10 : Taxe sur la valeur ajoutée**

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes. Il en est de même en ce qui concerne les investissements propres ou objet de contrat de leasing.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société sur ses achats de biens et services est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est *créditeur* ou d'un report pour la période suivante s'il est *débiteur*.

## **2-11 : Unité monétaire et risque de change**

Les états financiers de la société sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (DT). Aucune créance ou dette n'est libellée en monnaies étrangères.

Aucun risque de change n'est ainsi couru par la société à la date du 30 juin 2013.

## **2-12 : Faits saillants de la période :**

Le premier semestre de l'année 2013 est caractérisée par :

- La réalisation de l'augmentation du capital de la Société pour le porter à 20MD avec une prime d'émission de 8MD.
- l'ouverture d'une nouvelle agence à Nabeul pour porter le nombre d'agences à 6.
- La décision du Conseil d'Administration relative à la transformation de la Société en Banque Islamique.

## **NOTE 3 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES**

---

La valeur des liquidités et équivalents de liquidités au 30 juin 2013 sont de **7 708 633 DT** contre **4.454.509 DT** au 30 juin 2012, enregistrant ainsi une augmentation de **3 254 124 Dt**

Le solde au 30 juin 2012 présente le détail suivant :

• Banque		7.374.190 DT
• Caisse		1.373 DT
• Effets remis à l'encaissement	(a)	333.070 DT
• Cheque en caisse		0 DT

(a) : *effets remis à l'encaissement encaissés à la date d'arrêt des états financiers.*

---

#### **NOTE 4 : CREANCES DE LEASING : ENCOURS FINANCIERS**

La valeur brute de l'encours sur crédits leasing, au 30 juin 2013 a atteint **192.693.905 DT** contre **171.158.066 DT** au 30 juin 2012, enregistrant une augmentation de **21.535.899 DT**.

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	<b>30 juin 2013</b>	<b>30 juin 2012</b>	<b>31 décembre 2012</b>
Créances de leasing (encours financiers)	191.572.001	170.391.508	180.796.481
Créances de leasing (encours des contrats non mis en force)	1.121.904	766.498	481.856
<b>S/Total</b>	<b>192.693.905</b>	<b>171.158.006</b>	<b>181.278.337</b>
Provisions pour dépréciation de l'encours classé	<b>(3.383.256)</b>	<b>(2.715.374)</b>	<b>(2.830.495)</b>
<b>Solde à la fin de période</b>	<b>189.310.649</b>	<b>168.442.632</b>	<b>178.447.842</b>

#### **NOTE 5 : CREANCES DE LEASING : ECHUES ET IMPAYEES**

La valeur nette de cette rubrique a atteint, en date du 30 juin 2013 un montant **7.007.283 DT** contre de **5.238.726 DT** au 30 juin 2012, enregistrant ainsi une variation de **1.768.557 DT**.

L'analyse des comptes clients se présente comme suit :

	(En DT)		
	<b>30/06/2013</b>	<b>30/06/2012</b>	<b>31/12/2012</b>
Impayés et autres facturations	11.213.108	8.774.911	11.328.456
Effets remis à l'encaissement	233.631	139.637	165.430
<b>Montant brut</b>	<b>11.446.739</b>	<b>8.914.548</b>	<b>11.493.886</b>
<b><u>A déduire :</u></b>			
- Produits réservés	(607.057)	(635.299)	(573.959)
- Provisions	(3.832.399)	(3.040.523)	(3.879.130)
<b>Montant des provisions et agios réservés</b>	<b>(4.439.456)</b>	<b>(3.675.822)</b>	<b>(4.453.089)</b>
<b>Montant net des clients et comptes rattachés</b>	<b>7.007.283</b>	<b>5.238.726</b>	<b>7.040.797</b>

## ANALYSE DES IMPAYES ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B1	B2	B3	B4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
<b>Encours financiers</b>	<b>70.312.215</b>	<b>115.385.475</b>	<b>394.296</b>	<b>174.838</b>	<b>5.305.177</b>	<b>191.572.001</b>
Impayés	0	6.572.393	162.128	130.844	2.980.032	<b>9.845.397</b>
Avances et acomptes reçus (a)	(4.061.840)	(201.370)	0	0	(64.806)	<b>(4.328.016)</b>
Autres créances	336	717.121	15.294	20.137	614.823	<b>1.367.711</b>
<b>TOTAL DES IMPAYES, AUTRES CREANCES &amp; AVANCES ET ACOMPTES</b>	<b>(4.061.504)</b>	<b>7.088.144</b>	<b>177.422</b>	<b>150.981</b>	<b>3.530.049</b>	<b>6.885.092</b>
<b>TOTAL DES ENCOURS, IMPAYES, AUTRES CREANCES &amp; AVANCES ET ACOMPTES</b>	<b>66.250.711</b>	<b>122.473.619</b>	<b>571.718</b>	<b>325.819</b>	<b>8.835.226</b>	<b>198.457.093</b>
Produits réservés	60.645		16.138	9.020	521.254	<b>607.057</b>
Provisions sur les impayés			98.552	48.424	2.714.360	<b>2.861.336</b>
Provisions sur les encours			136.481	37.368	3.209.407	<b>3.383.256</b>
Provisions collectives	971.065					<b>971.065</b>
<b>TOTAL DES PROVISIONS ET AGIOS RESERVES</b>	<b>1.031.710</b>		<b>251.171</b>	<b>94.812</b>	<b>6.445.021</b>	<b>7.822.715</b>
<b>RATIO DE COUVERTURE</b>			<b>43.93%</b>	<b>29.10%</b>	<b>72.95%</b>	
			<b>69.77%</b>			
<b>Ratio de couverture global</b>			<b>80.37%</b>			

(a) : présenté au passif du bilan au niveau de la rubrique « Autres passifs courants »

## NOTE 6 : PORTE FEUILLE TITRES DE PLACEMENT

Les placements s'élèvent au 30 juin 2013 à **5.629.576 DT.**

## NOTE 7 : PORTEFEUILLE INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille investissement se présente comme suit:

		(En DT)		
		<b>30 Juin 2013</b>	<b>30 Juin 2012</b>	<b>31 Décembre 2012</b>
Titres de participation	(a)	1.123.100	1.123.100	1.123.100
Fonds d'investissement	(b)	4.110.000	2.110.000	2.110.000
Prêts sur Fonds Social		26.782	200.694	228.055
Cautionnement				
<b>Valeur brute</b>		<b>5.459.882</b>	<b>3.433.794</b>	<b>3.461.155</b>
<b>Provision (c)</b>		<b>(100.000)</b>	<b>(100.000)</b>	<b>(100.000)</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5.359.882</b>	<b>3.333.794</b>	<b>3.361.155</b>

(a) : Les titres de participation s'analysent au 30 juin 2013 comme suit :

Emetteur	TOTAL	Date de souscription	% détenu du capital
MED FOOD S.A	<b>100.000</b>	2003	3,33%
ERRIADA IMMO	<b>123.000</b>	2007	24,70%
ERRIADA SICAR	<b>900.000</b>	2009/2010	98%
INSTITUT DE L'APBEF	100	2010	0,1%
<b>Total</b>	<b>1.123.100</b>		

(b) : Le fonds d'investissement s'analyse au 30 juin 2013 comme suit :

SICAR	MONTANT	Date d'affectation	Nature
SODIS-SICAR S.A	<b>610.000</b>	2003/2004/2005	Fonds gérés
ERRYADA SICAR	<b>3.500.000</b>	2009/2011/2013	Fonds gérés
<b>Total</b>	<b>4.110.000</b>		

(c) : Il s'agit d'une provision pour dépréciation de la participation au capital de MEDFOOD SA.

**NOTE 8 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève au 30 juin 2013 à 143.453 DT.

Le détail de ces immobilisations au 30 juin 2013 se présente ainsi :

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES****Au 30 juin 2013**

(Exprimé en dinars)

(En DT)

DESIGNATION	TAUX D'AMORT	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VALEUR COMPTABLE NETTE AU 30/06/2013
		AU 01/01/2013	ACQUISIT° du 01/01/2013 au 30/06/2013	CESSION du 01/01/2013 au 30/06/2013	AU 30/06/2013	AU 01/01/2013	DOTATIONS du 01/01/2013 au 30/06/2013	REINTEGRATIONS DES AMORTISS. du 01/01/2013 au 30/06/2013	CUMULE AU 30/06/2013	
Logiciels	33%	99.326	0	0	99.326	90.288	2.381		92.669	6.656
Licences	33%	34.173	9.954	0	44.127	31.066	1.808		32.873	11.254
<b>TOTAUX</b>		<b>133.498</b>	<b>9.954</b>	<b>0</b>	<b>143.453</b>	<b>121.354</b>	<b>4.189</b>		<b>125.543</b>	<b>17.910</b>

## NOTE 9 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des immobilisations corporelles s'est élevée au 30/06/2013 à **4.565.120 DT**.

Les acquisitions de la période allant du 01/01/2013 au 30/06/2013 sont les suivantes :

<i>Immobilisation</i>	<i>Montant en D.T</i>
<i>Agencement &amp; aménagement</i>	400
<i>Matériel de transport</i>	67.000
<i>Matériel informatique</i>	19.417
<i>Equipements de bureau</i>	7.836
<i>Installations technique A &amp; A</i>	17.448
<b>Total</b>	<b>112.101</b>

Le détail de ces immobilisations au 30 juin 2013 se présente comme suit :

(En DT)

<i>DESIGNATION</i>	<i>VB au 01/01/2013</i>	<i>Acquisitions du 01/01/2013 au 30/06/2013</i>	<i>reclassement du 01/01/2013 AU 30/06/2013</i>	<i>VB au 30/06/2013</i>	<i>Cumul d'Amt au 01/01/2013</i>	<i>Dotation d'Amt du 01/01/2013 au 30/06/2013</i>	<i>Cumul d'Amt au 30/06/2013</i>	<i>VCN au 30/06/2013</i>
<i>Constructions</i>	859.351	0	0	859.351	316.319	21.307	337.626	520.404
<i>Terrain</i>	2.291.768	0	0	2.291.768	0	0	0	2.291.768
<i>Agencement &amp; aménagement</i>	116.812	400	0	117.212	62.464	3.849	66.313	50.899
<i>Installations technique A &amp; A</i>	118.446	17.448	0	135.894	43.656	6.184	49.840	86054
<i>Matériel de transport</i>	685.112	67.000	0	752.112	409.586	48.717	458.303	293.809
<i>Matériel informatique</i>	229.440	19.417	0	248.857	128.442	13.983	142.425	106.432
<i>Equipements de bureau</i>	142.384	7.836	0	150.221	87.346	6.310	93.656	56.565
<i>Immobilisations en cours</i>	9.707	0	0	9.707	0	0	0	9.707
<b>Total</b>	<b>4.453.020</b>	<b>112.101</b>	<b>0</b>	<b>4.565.121</b>	<b>1.047.813</b>	<b>101.671</b>	<b>1.149.484</b>	<b>3.415.637</b>

**NOTE 10 : AUTRES ACTIFS**

Le détail des autres actifs est le suivant :

Désignation	(En DT)	
	30/06/2013	30/06/2012
Charges à répartir	330.831	318.554
Avances aux fournisseurs	42.525	142.565
Dépôts et cautionnements versés	326.478	307.050
Avances / Salaire	13.346	2.059
Prêt fonds social à moins d'un an	41.252	65.511
Etat, impôts et taxes	92.282	64.881
Etat, acomptes provisionnels	311.718	294.048
Crédit de TVA à reporter	4.885.079	4850.680
Comptes d'attentes	16.091	35.498
Retenue a la source sur honoraire	21.609	250
Charges constatées d'avance	37.990	38.164
Débiteurs divers	9.523	6.599
<b>TOTAL VALEUR BRUTE</b>	<b>6.128.724</b>	<b>6.125.859</b>
<i>Provisions pour dépréciation des autres actifs courants</i>	<i>(188.388)</i>	<i>(26.388)</i>
<b>TOTAL NET</b>	<b>5.940.336</b>	<b>6.099.471</b>

**NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHES**

Les emprunts et les dettes rattachés totalisent en date du 30 juin 2013 la somme de **152.211.397 DT** contre **134.180.059 DT** au 30 juin 2012 enregistrant ainsi une augmentation de **18.031.338 DT**. Le détail est comme suit :

	(En DT)	
	30/06/2013	30/06/2012
Emprunts (échéances à plus d'un an) (a)	79.450.582	66.580.899
Emprunts (échéances à moins d'un an) (b)	69.801.894	57.631.611
Billets de trésorerie	1.150.000	8.636.763
Dettes rattachées (c)	1.808.921	1.330.786
<b>TOTAL</b>	<b>152.211.397</b>	<b>134.180.059</b>

(a) : Les emprunts à plus d'un an au 30 juin 2013 s'analysent comme suit :

	(En DT)	
	<u>30/06/2013</u>	<u>30/06/2012</u>
▪ Emprunt Obligataire	24.000.000	12.000.000
▪ Emprunt Amen Bank	10.149.923	11.977.882
▪ Emprunts BH		0
▪ Emprunts Attijari Bank (ex-BS)	3.292.260	5.885.487
▪ Emprunts BIAT		0
▪ Emprunts BT	5.600.020	4.433.440
▪ Emprunts ATB	3.843.421	5.025.000
▪ Emprunts BTE	937.500	3.125.000
▪ Emprunt STB	16.363.695	8.700.000
▪ BTL	3.480.429	5.684.090
▪ BNA	8.450.000	9.750.000
▪ ABC Bank	3.333.333	-
<b>Total</b>	<b>79.450.582</b>	<b>66.580.899</b>

Les crédits contractés au premier semestre 2013 sont présentés comme suit :

Nouvel emprunt AB	1.000.000
Nouvel emprunt BT	4.500.000
Nouvel emprunt Obligataire	20.000.000
<b>TOTAL</b>	<b>25.500.000</b>

(b) : Les échéances à moins d'un an au 30 juin 2013 s'analysent comme suit :

	<u>30/06/2013</u>	<u>30/06/2012</u>
Echéances à moins d'un an sur Emprunt Obligataire	8.000.000	4.000.000
Echéances à moins d'un an sur crédits à Moyen Terme	61.801.891	53.631.611
<b>TOTAL</b>	<b>69.801.894</b>	<b>57.631.611</b>

(c) : Les dettes rattachées représentent les intérêts courus non échus en date de clôture.

---

**NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELLE**

---

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	<b>30 juin</b>	
	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Avances et acomptes reçus des clients	<b>4.328.016</b>	4.773.881
<b>TOTAL</b>	<b>4.328.016</b>	<b>4.773.881</b>

---

**NOTE 13 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES**

---

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<b>(En DT)</b>	
	<b>30 juin</b>	
	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Fournisseurs de biens en leasing	5.152.517	3.879.415
Fournisseurs de biens en leasing, factures non parvenues	5.407.134	3.353.277
Fournisseurs de biens en leasing, effets à payer	11.736.012	15.479.145
Fournisseurs divers	16.075	9.001
<b>TOTAL</b>	<b>22.311.738</b>	<b>22.720.838</b>

---

**NOTE 14 : AUTRES PASSIFS**

---

Le total des autres passifs courants s'élève au 30 juin 2013 à **4.536.642 DT** contre **4.078.058 DT** au 30 juin 2012 s'analysant comme suit :

	<b>(En DT)</b>	
	<b>30 juin</b>	
	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Dettes provisionnées pour congés payés	354.213	260.738
Personnel, rémunérations dues	1.230	1.256
Etat impôts et taxes	494.123	684.768
Organismes sociaux	117.881	111.958
Charges à payer	816.991	616.205
Compte d'attente	76.671	65.277
Actionnaires dividendes à payer	1.650.000	1.500.000
Autres comptes créditeurs « assurance »	150.323	74.826
Impôt sur les bénéfices de la période	875.210	763.030
<b>TOTAL</b>	<b>4.536.642</b>	<b>4.078.058</b>

---

**NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES**

---

Les capitaux propres avant affectation au 30 juin 2013 se sont élevés à **40.059.292 DT** contre **24.563.385 DT** au 30 juin au 2012 enregistrant une augmentation de **15.495.907 DT**.

Le détail des capitaux propres se présente comme suit :

<b>Capitaux propres</b>	<b>30/06/2013</b>	<b>30/06/2012</b>	<b>31/12/2012</b>
Capital social	20.000.000	15.000.000	15.000.000
Prime d'émission	9.500.000	1.500.000	1.500.000
Réserves	8.090.858	5.893.008	5.893.008
Fonds pour risques bancaires généraux	220.000	220.000	220.000
Autres capitaux propres	613.872	505.982	509.901
Résultats reportés	9.154	27.323	27.323
<b><i>Total des capitaux propres avant Résultat</i></b>	<b>38.433.885</b>	<b>23.146.313</b>	<b>23.150.232</b>
Résultat de la période	1.625.408	1.417.072	3.930.681
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>40.059.292</b>	<b>24.563.385</b>	<b>27.079.913</b>

L'analyse des capitaux propres se présente comme suit :

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**  
**Au 30 juin 2013**

(Exprimé en dinars)

	<b>Capital social</b>	<b>Prime d'émission</b>	<b>Réserve légale</b>	<b>Fonds Social</b>	<b>Fonds Pour Risques généraux</b>	<b>Réserves pour réinvesti.</b>	<b>Autres Réserves</b>	<b>Résultats reportés</b>	<b>Résultat de la période</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Solde au 31 décembre 2012</b>	<b>15.000.000</b>	<b>1.500.000</b>	<b>738.008</b>	<b>509.901</b>	<b>220.000</b>	<b>3.010.000</b>	<b>2.145.000</b>	<b>27.323</b>	<b>3.929.681</b>	<b>27.079.913</b>
Affectations du résultat 2012	-	-	197.850	100.000	-	2.000.000	-	(18.169)	(2.279.681)	<b>0</b>
Augmentation du capital	5.000.000	8.000.000	-	-	-	-	-	-	-	<b>13.000.000</b>
Dividendes à verser sur le bénéfice de l'année 2012	-	-	-	-	-	-	-	-	(1.650.000)	<b>(1.650.000)</b>
Intérêts sur fonds social	-	-	-	3.971	-	-	-	-	-	<b>3.971</b>
Résultat au 30 juin 2013	-	-	-	-	-	-	-	-	1.625.408	<b>1.625.408</b>
<b>Solde au 30 juin 2012</b>	<b>20.000.000</b>	<b>9.500.000</b>	<b>935.858</b>	<b>613.872</b>	<b>220.000</b>	<b>5.010.000</b>	<b>2.145.000</b>	<b>9.154</b>	<b>1.625.408</b>	<b>40.059.292</b>

#### **NOTE 16 : REVENUS DE LEASING**

---

L'évolution des emplois et des ressources au cours du premier semestre 2013 accompagnée du renforcement des produits et de la maîtrise des charges, a permis de dégager des revenus de leasing au 30 juin 2013 d'un montant de **8.920.293 DT** contre **7.900.136 DT** au 30 juin 2012 enregistrant, ainsi une amélioration de **1.020.157 DT**.

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	(En DT)	
	<b>30 juin</b>	
	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Revenus de leasing	8.465.721	7.570.675
Intérêts de retard & intercalaires	265.006	197.078
Variation des produits réservés	(33.098)	(106.843)
Autres revenus de leasing	222.663	239.226
<b>Total des revenus de Leasing</b>	<b>8.920.293</b>	<b>7.900.136</b>

#### **NOTE 17 : CHARGES FINANCIERES NETTES :**

---

Les charges financières se sont élevées au 30 juin 2013 à **4.407.671 DT** contre **3.330.030 DT** au 30 juin 2012, enregistrant ainsi une augmentation de **1.077.641 DT**.

#### **NOTE 18 : PRODUITS DES PLACEMENTS :**

---

Les produits réalisés par le placement de l'excédent de la trésorerie se sont élevés au 30 juin 2013 à **51.722 DT** contre **8.643 DT** au 30 juin 2012.

#### **NOTE 19 : CHARGES DE PERSONNEL**

---

Les charges de personnel sont passées de **887.671 DT** au 30 juin 2012 à **1.042.705 DT** au 30 juin 2013 enregistrant une augmentation de **155.034 DT**.

## NOTE 20 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation se sont élevées au 30 juin 2013 à **712.894 DT** contre **755.309 DT** au 30 juin 2013. Elles sont analysées comme suit :

DESIGNATION	(En DT)	
	Au 30/06/2013	Au 30/06/2013
Achats fournitures	131.069	142.865
Achats carburants	8029	35.942
Consommation eaux	608	1.063
Consommation électricité	7.848	6.002
Locations	27.472	21.224
Entretiens et réparations	26.172	25.337
Maintenance	22.382	10.399
Primes d'assurance	42.853	24.856
Etudes Recherche	2.600	2.540
Charges BVMT& STICODEVAM	22.246	14.288
Rémunérations d'intermédiaires & honoraires	122.840	140.535
Publicité & relations publiques	14.740	3.777
Dons & subventions	5.000	3.000
Déplacements missions & réceptions	45.946	27.184
Frais postaux et de télécommunication	58.359	90.463
Frais bancaires	67.039	39.897
Contribution au budget APBT	5.429	7.257
Jetons de présence	36.765	28.750
TFP	-1.992	11.784
FOPROLOS	7.196	5.892
TCL	19.259	105.735
timbres fiscaux	45	930
Droit d'enregistrement et de timbre	32.892	120
Taxes sur les véhicules	3.831	5.469
Impôts et taxes	4.266	
<b>TOTAL</b>	<b>712.894</b>	<b>755.309</b>

## NOTE 21 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS PROPRES ET AUX RESORPTIONS DES CHARGES A REPARTIR

Les dotations aux amortissements et résorptions se sont élevées au 30 juin 2013 à **106.180 DT** .

	(En DT)	
	30 juin	
	2013	2012
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	4.189	5.190
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	101.672	96.518
Dotations aux résorptions des charges à répartir	319	824
<b>TOTAL</b>	<b>106.180</b>	<b>102.532</b>

## **NOTE 22 : DOTATIONS NETTES DES PROVISIONS**

---

Les dotations nettes de la période aux comptes de provision se sont élevées au 30 juin 2013 à **506.032 DT** contre **786.150 DT** au 30 juin 2012. Cette valeur représente les dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances nettes des reprises de provisions suite aux recouvrements des créances.

Les dotations nettes aux comptes de provision se détaillent ainsi :

	(En DT)	
	<b>30 juin</b>	
	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	<b>1.681.490</b>	<b>1.743.868</b>
<b>S/Total</b>	<b>1.681.490</b>	<b>1.743.868</b>
Reprises de provisions suite aux recouvrements des créances	<b>(1.175.458)</b>	<b>(957.718)</b>
<b>Dotation nette des provisions</b>	<b>506.032</b>	<b>786.150</b>

## **NOTE 23 : AUTRES GAINS ORDINAIRES**

---

Les autres gains ordinaires se sont élevés au 30 juin 2013 à **304.094 DT** contre **133.024 DT** au 30 juin 2012, soit une hausse de **171.070 DT**.

## **NOTE 24 : IMPOT SUR LES BENEFICES**

---

Le bénéfice fiscal est déterminé compte tenu de la déductibilité totale des provisions, et ce conformément aux dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS applicables aux sociétés de leasing. Le taux d'imposition est de 35%.

L'impôt sur les bénéfices de la période allant du 01/01/2013 au 30/06/2013 comparé à la même période de l'exercice 2012 se présente comme suit :

	(En DT)	
	<b>30 juin</b>	
	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Impôt sur les bénéfices	875.219	763.039
<b>Impôt sur les bénéfices de la période</b>	<b>875.219</b>	<b>763.039</b>

## **NOTE 25 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION**

---

Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation totalisent au 30 juin 2013 **(4.424.507) DT** contre **(15.548.472) DT** au 30 juin 2012.

Au 30 juin 2013, ces flux représentent essentiellement les encaissements reçus des clients pour **57.975.912 DT** et les décaissements provenant de l'acquisition des biens en leasing pour **56.634.830 DT**.

Le détail des flux d'exploitation est le suivant :

	(en DT)	
	<b>30/06/2013</b>	<b>30/06/2012</b>
Encaissements reçus des clients	57.975.912	53.204.642
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(1.338.470)	(1.179.418)
Intérêts payés	(4.247.265)	(3.636.763)
Impôts et taxes payés	(1.596.104)	(1.472.040)
Décaissements provenant de l'acquisition des biens en leasing	(56.634.830)	(63.405.908)
Encaissements provenant de la cession des biens en leasing	1.757.913	1.218.622
Autres flux de trésorerie	(341.663)	(277.607)
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>	<b>(4.424.507)</b>	<b>(15.548.472)</b>

#### **NOTE 26 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT**

Au 30 juin 2013, les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement totalisent ( **2.049.995)DT** contre ( **1 052 194) DT** au 30 juin 2012 présentant le détail suivant :

	(En DT)	
	<b>30/06/2013</b>	<b>30/06/2012</b>
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(55.054)	(12.214)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(2.027.000)	(1.065.000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	32.059	25.020
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>(2.049.995)</b>	<b>(1.052.194)</b>

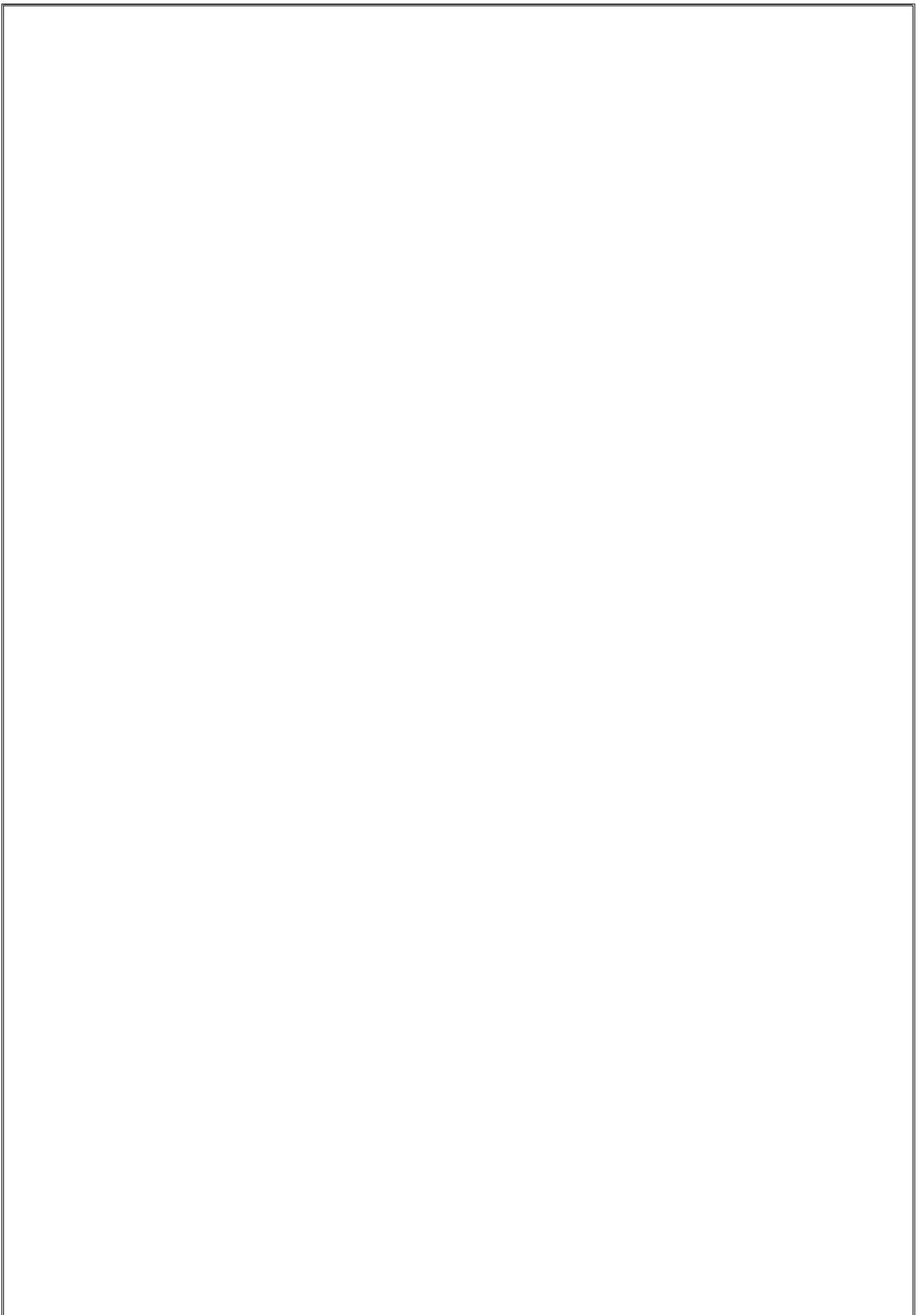
#### **NOTE 27 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT**

Au 30 juin 2013, les flux de trésorerie provenant des activités de financement présentent un total de **17 230.439DT** contre **18.953.018 DT** au 30 juin 2013.

Le détail des flux de trésorerie provenant des activités de financement se présente ainsi:

	(En DT)	
	<b>30/06/2013</b>	<b>30/06/2012</b>
Encaissements suite à l'émission d'actions	13.000.000	0

Dividendes et autres distributions	0	0
Encaissements provenant des emprunts	39.000.000	35.000.000
Remboursements d'emprunts	(35.669.561)	(16.046.982)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>17.230.439</b>	<b>18.953.018</b>



**AVIS SUR LES ETATS FINANCIERS  
SMESTRIELS  
ARRETES AU 30 JUIN 2013**

**AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES  
ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS  
ARRETES AU 30 JUIN 2013**

\*\*\*\*\*

**Tunis le 03 Septembre 2013**

**A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE  
LA SOCIETE EL WIFACK LEASING**

**Av. Habib BOURGUIBA- MEDENINE**

Dans le cadre du mandat de commissariat aux comptes de la société **EL WIFACK LEASING**, et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financiers tel qu'ajouté par l'article 18 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité financière, nous avons procédé à un examen limité des états financiers semestriels arrêtés au **30 juin 2013** qui font apparaître un total de bilan de **223 447 085 DT**, un bénéfice net de **1 625 408 DT**.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que celui-ci soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers semestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification, dont notamment l'examen de la classification des engagements, l'évaluation des risques, des agios réservés et des provisions devant être constitués au titres des créances classées ou au titres d'autres actifs de la société au 30 juin 2013, et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

## *Opinion*

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissances de faits pouvant affecter de façon significatives les états financiers semestriels de la société **EL WIFACK LEASING** arrêtés au **30 juin 2013** conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## *Paragraphe d'observation*

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous signalons que suite à une demande de restitution d'un crédit de TVA, la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 01 janvier 2009 au 31 décembre 2011.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en date du 30 juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 1 315 780 DT dont 62 048 DT de pénalités.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du CDPF, la société a formulé son opposition le 28 août 2013 quant aux résultats de la vérification fiscale.

Dans l'attente de la réponse de l'administration fiscale, et à l'état actuel des choses, le risque réel associé à cette situation ne peut être estimé avec un degré suffisant de certitude.

## **LES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

***A.D.A***  
***Abdelhedi DJEMEL***

***FMBZ -KPMG TUNISIE***  
***Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI***

## **AVIS DES SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES**

#### **ARAB TUNISIAN LEASE - ATL-**

*Siège social* : ENNOUR BUILDING, Centre Urbain Nord, 1082 Mahrajène- Tunis

La Société ARAB TUNISIAN LEASE publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes. M. Chiheb GHANMI et M. Mohamed Neji HERGLI.

**BILAN AU 30 JUIN 2013**  
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 30 Juin		Au 31
		2 013	2 012	décembre 2 012
<b>A C T I F</b>				
Liquidités et équivalents de liquidités	5	5 277 559	9 356 674	7 282 788
Placements à court terme		-	-	-
Créances issues d'opérations de leasing	6	378 922 837	350 926 613	362 448 911
Placements à long terme	7	17 963 418	18 872 543	18 635 943
<b>Valeurs immobilisées</b>				
<i>a- Immobilisations incorporelles</i>	8	93 839	92 680	74 277
<i>b- Immobilisations corporelles</i>	9	4 100 774	4 271 268	4 054 349
Autres actifs	10	8 369 288	11 710 095	8 659 129
<i>Total de l'actif</i>		<b>414 727 715</b>	<b>395 229 874</b>	<b>401 155 398</b>
<b>P A S S I F</b>				
Concours bancaires et dettes rattachées	11	1 874 436	-	1 761 852
Emprunts et dettes rattachées	12	301 690 466	306 219 543	297 201 958
Dettes envers la clientèle	13	7 806 621	9 647 720	3 620 376
Fournisseurs et comptes rattachés	14	33 389 508	24 559 799	27 195 744
Autres passifs	15	2 372 408	6 606 483	3 177 667
<i>Total du passif</i>		<b>347 133 437</b>	<b>347 033 546</b>	<b>332 957 597</b>
<b>C A P I T A U X P R O P R E S</b>				
Capital		25 000 000	17 000 000	25 000 000
Réserves		39 097 141	28 397 106	38 397 106
Résultats reportés		700 660	192 934	192 934
Résultat de l'exercice		2 796 478	2 606 288	4 607 761
<i>Total des capitaux propres</i>	16	<b>67 594 278</b>	<b>48 196 328</b>	<b>68 197 800</b>
<i>Total passif et capitaux propres</i>		<b>414 727 715</b>	<b>395 229 874</b>	<b>401 155 398</b>

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN  
AU 30 JUIN 2013**

**(Montants exprimés en dinars)**

	Au 30 Juin		Au 31
	2 013	2 012	décembre 2012
<b>1. PASSIFS EVENTUELS</b>	-	-	-
<i>Total en DT</i>	-	-	-
<b>2. ENGAGEMENTS DONNES</b>			
- Accords de financement prêt à mettre en force	13 513 417	15 928 950	20 258 255
- Autres Engagements donnés	-	-	-
- Traités de garanties sur crédit CITIBANK	15 000 000	15 000 000	20 000 000
<i>Total en DT</i>	<b>28 513 417</b>	<b>30 928 950</b>	<b>40 258 255</b>
<b>3. ENGAGEMENTS RECUS</b>			
- Hypothèques reçues	10 686 841	7 196 196	9 610 580
- Dépôts affectés	-	-	-
- Intérêts à échoir sur crédits leasing	57 717 936	54 172 107	57 618 532
<i>Total en DT</i>	<b>68 404 777</b>	<b>61 368 303</b>	<b>67 229 112</b>
<b>4. ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>			
- Crédits consentis non encore versés	6 000 378	9 860 353	4 519 050
- Opérations de portage	217 244	217 244	217 244
<i>Total en DT</i>	<b>6 217 622</b>	<b>10 077 596</b>	<b>4 736 294</b>

## ETAT DE RESULTAT

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 Juin 2013

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 30 Juin		Au 31
		2 013	2 012	décembre 2 012
<b>Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing</b>		16 948 760	16 182 975	33 158 360
<b>Autres produits sur opérations de leasing</b>		566 991	532 732	968 848
<i>Total des produits de leasing</i>	<b>17</b>	<b>17 515 751</b>	<b>16 715 707</b>	<b>34 127 209</b>
<b>Charges financières nettes</b>	<b>18</b>	(8 769 383)	(7 964 563)	(16 564 648)
<b>Produits des placements</b>	<b>19</b>	340 890	104 383	361 977
<b><i>PRODUIT NET DE LEASING</i></b>		<b>9 087 259</b>	<b>8 855 527</b>	<b>17 924 538</b>
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>20</b>	115 066	161 704	293 987
<b>Charges de personnel</b>	<b>21</b>	(1 986 536)	(1 764 297)	(3 812 506)
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>22</b>	(1 150 902)	(1 162 379)	(2 331 545)
<b>Dotations aux amortissements et aux résorptions</b>	<b>23</b>	(257 072)	(241 379)	(545 587)
<b><i>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</i></b>		<b>5 807 815</b>	<b>5 849 176</b>	<b>11 528 887</b>
<b>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</b>	<b>24</b>	(1 597 749)	(2 373 185)	(4 300 513)
<b>Dotations aux provisions pour dépréciation des titres</b>	<b>25</b>	(131 827)	(27 261)	(419 874)
<b><i>RESULTAT D'EXPLOITATION</i></b>		<b>4 078 239</b>	<b>3 448 730</b>	<b>6 808 499</b>
<b>Autres gains ordinaires</b>		69 028	2 894	150 691
<b>Autres pertes ordinaires</b>		(52 632)	(2 328)	(282 579)
<b><i>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</i></b>		<b>4 094 636</b>	<b>3 449 296</b>	<b>6 676 611</b>
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>26</b>	(1 298 159)	(843 008)	(2 068 850)
<b><i>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</i></b>		<b>2 796 478</b>	<b>2 606 288</b>	<b>4 607 761</b>
<b>Résultat par action</b>	<b>16</b>	<b>0,112</b>	<b>0,137<sup>(*)</sup></b>	<b>0,239</b>

(\*) Information retraitée à des fins comparatives. (Cf. note 16)

## ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 Juin 2013

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 30 Juin		Au 31
		2 013	2 012	décembre 2012
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>				
Encaissements clients de leasing		119 470 394	109 863 883	225 048 982
Décaissements fournisseurs de leasing		(106 102 880)	(97 663 607)	(208 353 570)
Encaissements autres que leasing		34 458	168 586	259 118
Décaissements autres que leasing		(3 139 470)	(3 288 343)	(5 262 608)
Décaissements personnel		(1 384 870)	(1 011 569)	(2 168 108)
Intérêts payés		(7 745 273)	(5 381 411)	(15 158 349)
Intérêts perçus		303 062	409 605	480 789
Impôts et taxes payés à l'Etat		(4 205 606)	(2 267 614)	(5 317 106)
		<b>(2 770 184)</b>	<b>829 530</b>	<b>(10 470 851)</b>
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</i>				
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations propres		(257 366)	(68 795)	(80 181)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres		63 100	1 500	18 000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-	(2 000 000)	(2 000 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		587 230	250 000	300 000
		<b>392 964</b>	<b>(1 817 295)</b>	<b>(1 762 181)</b>
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</i>				
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>				
Encaissements suite à l'émission d'actions		-	-	18 000 000
Dividendes et autres distributions		(3 634 993)	-	(3 613 992)
Encaissements provenant des emprunts		128 500 000	95 690 000	211 190 000
Remboursement des emprunts		(124 605 600)	(102 350 128)	(224 826 607)
		<b>259 407</b>	<b>(6 660 128)</b>	<b>749 401</b>
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</i>				
Variation de trésorerie		<b>(2 117 813)</b>	<b>(7 647 893)</b>	<b>(11 483 631)</b>
Trésorerie en début de période		<b>5 520 937</b>	<b>17 004 567</b>	<b>17 004 567</b>
Trésorerie à la clôture de la période	27	<b>3 403 124</b>	<b>9 356 674</b>	<b>5 520 937</b>

## Notes aux états financiers :

### Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

#### (a) Présentation de la société

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement de crédit créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène.

Le capital social, fixé initialement à 10.000.000 DT, a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012. Le capital est divisé en 25.000.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 30 juin 2013, comme suit :

	<b>Nombre d'actions et de droits de vote</b>	<b>Participation en DT</b>	<b>% du capital et des droits de vote</b>
ARAB TUNISIAN BANK "ATB"	8 154 021	8 154 021	32,62%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	10,67%
BANQUE NATIONALE AGRICOLE "BNA"	2 500 000	2 500 000	10,00%
DRISS MOHAMED SADOK	987 500	987 500	3,95%
SEFINA SICAF	937 500	937 500	3,75%
PIRECO	750 000	750 000	3,00%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	500 000	500 000	2,00%
BEN AMMAR CHEDLI	255 538	255 538	1,02%
DRISS BEN SADOK MOHAMED	252 395	252 395	1,01%
CURAT	248 415	248 415	0,99%
JAIEZ MOUNIR	245 230	245 230	0,98%
MEZNI JALILA	235 632	235 632	0,94%
AUTRES ACTIONNAIRES	7 266 848	7 266 848	29,07%
<b>Total Général</b>	<b>25 000 000</b>	<b>25 000 000</b>	<b>100%</b>

***(b) Régime fiscal de la société***

*(b-1)- Impôt sur les sociétés :*

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,1% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

*(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :*

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'ATL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

L'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007.
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

*(b-3)-Autres impôts et taxes :*

L'ATL est, essentiellement, soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L), conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale. Pour les contrats de leasing conclus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la taxe est assise sur les redevances de crédit-bail TVA incluse. Pour ceux conclus après ladite date, la taxe est assise uniquement sur les marges financières TVA incluse. L'article 50 de la loi n° 2012-01 du 16 mai 2012 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2012 a supprimé le plafond de 100.000 DT prévu par l'article 38 III du code de la fiscalité locale et ce à partir du 1<sup>er</sup> janvier de la même année.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

## **Note 2. Référentiel d'élaboration des états financiers intermédiaires**

### *(a) Déclaration de conformité*

Les états financiers semestriels au 30 juin 2013 ont été préparés conformément à la norme comptable NCT 19 relative aux états financiers intermédiaires.

Les principes comptables utilisés pour ces états financiers intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par la société pour ses états financiers annuels au 31 décembre.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par la circulaire n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

L'ATL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – *Avantages au personnel.*
- IAS 21 – *Effets des variations des cours des monnaies étrangères.*
- IAS 33 – *Résultat par action.*
- IAS 39 – *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.*

L'ATL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, des relations de couverture contre le risque de change ainsi que du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, l'ATL ne recourt pas aux modèles annexés à la norme générale NCT 01.

En effet, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, l'ATL a adopté, depuis l'exercice clos le 31 décembre 2009, des modèles qui s'inscrivent en harmonie avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) seront fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

***(b) Utilisation d'hypothèses et estimations***

Le processus d'établissement des états financiers intermédiaires en conformité avec la norme NCT 19, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers intermédiaires au 30 juin 2013, l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement, comme lors de l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur les éléments suivants :

- Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin du premier semestre de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 3 (c-2).

Par souci de prudence, la société n'a pas révisé au 30 juin 2013 la provision collective, à base de portefeuille, estimée au 31 décembre 2012 à 3.080.521 DT.

- Dépréciation des placements à long terme : les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté semestriel.

Concernant la charge courante d'impôt sur les bénéfices enregistrée dans les comptes intermédiaires, celle-ci est calculée en appliquant au résultat comptable avant impôt de la période, le taux d'imposition moyen annuel estimé pour l'année fiscale en cours.

***(c) Utilisation du jugement***

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation relations de couverture contre le risque de change [Cf. note 3 (c-7)], pour la comptabilisation des avantages au personnel [Cf. note 3 (c-9)] et pour le calcul du résultat de base par action [Cf. note 3 (c-12)].

***(d) Saisonnalité***

L'activité de l'ATL n'est pas saisonnière.

**Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par l'ATL pour l'établissement de ses états financiers intermédiaires peuvent être résumés comme suit :

**(a) Bases de mesure**

Au 30 juin 2013, les états financiers intermédiaires ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

**(b) Unité monétaire**

Les états financiers intermédiaires de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

**(c) Sommaire des principales méthodes comptables**

*(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :*

Les contrats de leasing conclus par l'ATL portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL :

- a- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b- Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

*(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :*

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

#### **Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :**

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

**1-** Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (*Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991*)

**2-** Estimation *individualisée* et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

<b>B2-</b> Actifs incertains	20%
<b>B3-</b> Actifs préoccupants	50%
<b>B4-</b> Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet,...) déduction faite :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3), et
- de la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4)

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties réelles comprenant les cautions bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques inscrites n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions sur les relations classées.

En ce qui concerne les créances rééchelonnées en 2011, et en application de la circulaire de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par des retombées des derniers événements, ces créances ont été considérées comme de nouveaux financements et sont classées à ce titre conformément aux critères usuels précités.

Les produits et intérêts demeurés impayés à la date de rééchelonnement ont été réservés conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012, et ce, indépendamment de la classification de la créance rééchelonnée.

#### **Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :**

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité – nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société ATL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

*(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :*

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'ATL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé "Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing".

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les préloyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayés à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

*(c-4)- Placements et des revenus y afférents :*

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

#### **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

### **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

### **Revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

#### *(c-5)- Emprunts et les charges y afférentes*

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputés en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux faciaux contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux faciaux contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

#### *(c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères*

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont converties en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 -*Effets des variations des cours des monnaies étrangères.*

#### *(c-7)- Relations de couverture contre le risque de change*

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, desdites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 – *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

*(c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :*

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

• Logiciels	3 ans	33,3%
• Constructions	20 ans & 50 ans	5% & 2%
• Matériel de transport	5 ans	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
• Matériel informatique	3 ans	33,3%
• Agencements, aménagements et installations	10 ans	10,0%

*(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :*

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'ATL sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

### **Avantages à court terme**

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

### **Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 – *avantages au personnel*, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à huit fois le dernier salaire mensuel brut.

*(c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :*

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

- Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;
- Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée) ;
- il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

*(c-11)- Impôt sur les bénéfices :*

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

*(c-12)- Résultat de base par action :*

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – *Résultat par action*, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

**Note 4. Faits marquants de la période :**

Le premier semestre clos le 30 juin 2013, a été marqué par les faits suivants :

**4-1.** La légère augmentation des mises en force de 0,9% et ce en passant de 107,3 MDT au cours du premier semestre de l'année 2012 à 108,3 MDT au cours du premier semestre de l'année 2013.

**4-2.** La légère baisse du produit net de leasing (hors produits des placements) de 0,05% en passant de 8.751.144 DT au 30 juin 2012 à 8.746.368 DT au 30 juin 2013 et ce par l'effet de l'augmentation des charges financières nettes de 10,11% contre une évolution des produits de leasing de 4,79% seulement.

**4-3.** La baisse substantielle du coût du risque de 28,74% en passant de 2.378.172 DT au 30 juin 2012 à 1.694.633 DT au 30 juin 2013.

**4-4.** L'augmentation du résultat net de la période de 7,30% en passant de 2.606.288 DT au 30 juin 2012 à 2.796.478 DT au 30 juin 2013.

**Note 5. Liquidités et équivalents de liquidités :**

Le solde de cette rubrique s'élève à 5.277.559 DT au 30 juin 2013 contre 9.356.674 DT au 30 juin 2012 se détaillant ainsi :

	<u>Au 30 Juin</u>		<u>Au 31 décembre 2012</u>
	2 013	2 012	
Banques	5 224 810	9 313 595	7 266 321
Caisses	52 749	43 080	16 467
<b>Total</b>	<b>5 277 559</b>	<b>9 356 674</b>	<b>7 282 788</b>

**Note 6. Créances issues d'opérations de leasing :**

Au 30 juin 2013, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 378.922.837 DT contre un solde net de 350.926.613 DT au 30 juin 2012 se détaillant comme suit :

	<u>Au 30 Juin</u>		<u>Au 31 décembre 2012</u>
	2 013	2 012	
<b><i>Créances sur contrats mis en force</i></b>	<b>400 441 516</b>	<b>363 221 516</b>	<b>383 457 542</b>
+ Encours financiers	<b>6.1</b> 373 992 287	342 421 217	360 846 747
+ Impayés	25 720 936	20 655 777	21 661 734
+ Créances- assurance matériel en leasing	124 959	134 543	127 040
+ Créances- factures à établir	675 810	528 161	676 181
+ Valeurs à l'encaissement	1 704 828	1 080 889	1 871 561
- Intérêts échus différés	(1 777 305)	(1 599 072)	(1 725 721)
<b><i>Créances sur contrats en instance de mise en force</i></b>	<b>6 000 378</b>	<b>9 860 353</b>	<b>4 519 050</b>
<b>Total brut des créances leasing</b>	<b>406 441 894</b>	<b>373 081 868</b>	<b>387 976 593</b>
<b><i>A déduire couverture</i></b>			
Provisions individuelles sur les actifs des classes B2, B3 et B4	(21 791 823)	(17 404 106)	(20 097 190)
Provisions collectives sur les actifs des classes A et B1	(3 080 521)	(2 827 764)	(3 080 521)
Produits réservés	(2 646 712)	(1 923 385)	(2 349 971)
<b>Total net des créances leasing</b>	<b>6.2</b> <b>378 922 837</b>	<b>350 926 613</b>	<b>362 448 911</b>

**6.1. Encours financiers :**

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 30 juin 2013 la somme de 373.992.287 DT contre 342.421.217 DT au 30 juin 2012.

*Arab Tunisian Lease « ATL » - Etats financiers intermédiaires au 30 Juin 2013*

Par rapport au 31 décembre 2012, les encours financiers ont enregistré un accroissement net de 13.145.540 DT expliqué comme suit :

	<b>Financement</b>	<b>Capital amorti</b>	<b>Encours financier</b>
<b>Soldes au 31 décembre 2012</b>	<b>921 140 164</b>	<b>560 293 417</b>	<b>360 846 747</b>
<b>Capital amorti des anciens contrats</b>	<b>-</b>	<b>64 855 236</b>	<b>(64 855 236)</b>
<b>Ajouts de la période</b>	<b>102 164 452</b>	<b>16 276 518</b>	<b>85 887 934</b>
Investissements (Nouveaux contrats)	98 695 361	15 900 112	82 795 249
Relocations	3 469 091	376 406	3 092 685
<b>Retraits de la période</b>	<b>(42 371 468)</b>	<b>(34 484 310)</b>	<b>(7 887 158)</b>
Cessions à la valeur résiduelle	(23 018 929)	(22 949 310)	(69 619)
Cessions anticipées	(9 095 115)	(6 405 488)	(2 689 627)
Transferts (cessions)	(4 000 875)	(2 351 304)	(1 649 571)
Relocations	(6 256 549)	(2 778 208)	(3 478 341)
<b>Soldes au 30 juin 2013</b>	<b>980 933 148</b>	<b>606 940 861</b>	<b>373 992 287</b>

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

	<b>Au 30 Juin</b>		<b>Au 31 décembre 2012</b>
	<b>2 013</b>	<b>2 012</b>	
<b>+ Paiements minimaux sur contrats actifs</b>	<b>426 236 066</b>	<b>391 727 798</b>	<b>413 737 835</b>
à recevoir dans moins d'1 an	157 814 190	139 727 917	154 606 845
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	256 302 525	244 497 783	246 248 678
à recevoir dans plus de 5 ans	12 119 351	7 502 099	12 882 312
<b>- Produits financiers non acquis</b>	<b>(57 717 936)</b>	<b>(54 172 107)</b>	<b>(57 618 532)</b>
<b>= Investissement net dans les contrats actifs (1)</b>	<b>368 518 130</b>	<b>337 555 691</b>	<b>356 119 303</b>
à recevoir dans moins d'1 an	131 906 775	116 678 682	127 673 022
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	225 715 646	214 156 878	217 022 763
à recevoir dans plus de 5 ans	10 895 709	6 720 131	11 423 518
<b>Valeurs résiduelles (2)</b>	<b>346 823</b>	<b>506 087</b>	<b>410 204</b>
<b>Contrats suspendus ordinaires (3)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Contrats suspendus en contentieux (4)</b>	<b>5 127 335</b>	<b>4 359 438</b>	<b>4 317 240</b>
<b>Total général (1) + (2) + (3) + (4)</b>	<b>373 992 287</b>	<b>342 421 217</b>	<b>360 846 747</b>

**6.2. Analyse et classification des créances sur la clientèle :**

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis		
Encours financiers	293 589 220	62 143 168	3 986 547	2 054 052	12 219 300	373 992 287	23 562 458
Impayés	2 074 383	6 105 198	1 217 021	1 059 566	15 264 768	25 720 936	1 214 830
Créances- assurance matériel en leasing	113 582	4 872	394	-	6 111	124 959	-
Créances- factures à établir	654 149	21 661	-	-	-	675 810	166 886
Valeurs à l'encaissement	708 489	675 511	85 082	178 062	57 684	1 704 828	48 134
Intérêts échus différés	(1 375 297)	(321 433)	(22 688)	(11 143)	(46 744)	(1 777 305)	(111 115)
Contrats en instance de mise en force	5 497 101	503 276	-	-	-	6 000 378	231 000
<b>CREANCES LEASING</b>	<b>301 261 628</b>	<b>69 132 254</b>	<b>5 266 356</b>	<b>3 280 537</b>	<b>27 501 119</b>	<b>406 441 894</b>	<b>25 112 194</b>
Avances reçues (*)	(7 494 244)	(13 987)	-	-	(298 390)	(7 806 621)	(800 910)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>293 767 384</b>	<b>69 118 267</b>	<b>5 266 356</b>	<b>3 280 537</b>	<b>27 202 729</b>	<b>398 635 273</b>	<b>24 311 284</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>13 012 427</b>	<b>500 990</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>13 513 417</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>306 779 811</b>	<b>69 619 257</b>	<b>5 266 356</b>	<b>3 280 537</b>	<b>27 202 729</b>	<b>412 148 690</b>	<b>24 311 284</b>
Produits réservés	-	-	(142 301)	(120 907)	(2 383 505)	(2 646 712)	(150 071)
Provisions à base individuelle	-	-	(224 391)	(263 691)	(21 303 741)	(21 791 823)	(992 689)
<b>COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(366 692)</b>	<b>(384 599)</b>	<b>(23 687 245)</b>	<b>(24 438 536)</b>	<b>(1 142 760)</b>
Provisions à base collective	(2 474 296)	(606 225)	-	-	-	(3 080 521)	-
<b>COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1</b>	<b>(2 474 296)</b>	<b>(606 225)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(3 080 521)</b>	<b>-</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>304 305 515</b>	<b>69 013 032</b>	<b>4 899 664</b>	<b>2 895 938</b>	<b>3 515 484</b>	<b>384 629 634</b>	<b>-</b>
<b>Ratio des actifs bilantiels non performants (B2, B3 et B4)</b>			<b>1,32%</b>	<b>0,82%</b>	<b>6,82%</b>		
				<b>8,97%</b>			
<b>Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés</b>			<b>6,96%</b>	<b>11,72%</b>	<b>87,08%</b>		
				<b>68,36%</b>			

(\*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

**Note 7. Placements à long terme :**

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève au 30 juin 2013 à 17.963.418 DT contre 18.872.543 DT au 30 juin 2012. Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

		<b>Au 30 Juin</b>		<b>Au 31</b>
		<b>2 013</b>	<b>2 012</b>	<b>décembre</b>
				<b>2012</b>
<b><i>Portefeuille investissement (1)</i></b>	<b><i>7.1</i></b>	<b><i>19 383 020</i></b>	<b><i>20 020 250</i></b>	<b><i>19 970 250</i></b>
Participations directes		4 309 811	4 309 811	4 309 811
Participations en portage		217 244	217 244	217 244
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte		14 855 965	15 493 195	15 443 195
<b><i>Créances rattachées (2)</i></b>		<b><i>442 480</i></b>	<b><i>189 935</i></b>	<b><i>395 948</i></b>
Intérêts courus sur portage financement		91 344	91 344	91 344
Produits à recevoir sur fonds à capital risque	<b><i>7.1</i></b>	351 136	98 591	304 604
<b>Total brut (1) + (2)</b>		<b>19 825 500</b>	<b>20 210 185</b>	<b>20 366 199</b>
<b><i>A déduire couverture</i></b>				
Provisions pour dépréciation des participations directes	<b><i>7.1</i></b>	(500 133)	(346 508)	(500 133)
Provisions pour dépréciation des participations en portage	<b><i>7.1</i></b>	(217 244)	(217 244)	(217 244)
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	<b><i>7.1</i></b>	(1 053 362)	(682 545)	(921 535)
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)	(91 344)
<b>Total net</b>		<b>17 963 418</b>	<b>18 872 543</b>	<b>18 635 943</b>

***7.1. Portefeuille investissement :***

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives totalise au 30 juin 2013 la somme de 17.612.282 DT. Il se détaille comme suit :

***Arab Tunisian Lease « ATL » - Etats financiers intermédiaires au 30 Juin 2013***

PARTICIPATIONS	Nombre d'actions	valeur nominale	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
<b>PARTICIPATIONS DIRECTES :</b>				<b>4 309 811</b>	<b>(500 133)</b>	<b>3 809 679</b>
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	5	1,73%	166 055	(35 398)	130 657
- SARI	9 900	100	30,00%	1 143 756	(285 493)	858 264
- PHENICIA SEED FUND	-	-	-	500 000	(92 527)	407 473
- SENED SICAR	-	-	-	50 000	(50 000)	-
- UNIFACTOR	340 000	5	11,33%	1 700 000	-	1 700 000
- SICAR INVEST	30 000	10	3,75%	300 000	-	300 000
- SOCIETE L'IMMOBILIERE DE CARTHAGE	4 500	100	6,25%	450 000	(36 715)	413 285
<b>PARTICIPATIONS EN PORTAGE :</b>				<b>217 244</b>	<b>(217 244)</b>	<b>-</b>
- SOCIETE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	-	151 800	(151 800)	-
- SOCIETE DINDY	16 000	10	-	65 444	(65 444)	-
<b>FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (*)</b>				<b>14 855 965</b>	<b>(1 053 362)</b>	<b>13 802 603</b>
- FG 1 SICAR INVEST	-	-		-	-	-
- FG 2 SICAR INVEST	-	-		418 880	-	418 880
- FG 3 SICAR INVEST	-	-		2 000 000	-	2 000 000
- FG 1 ATD SICAR	-	-		154 315	-	154 315
- FG 2 ATD SICAR	-	-		832 770	-	832 770
- FG 3 ATD SICAR	-	-		1 400 000	(210 000)	1 190 000
- FG 4 ATD SICAR	-	-		2 500 000	(525 220)	1 974 780
- FG 5 ATD SICAR	-	-		4 100 000	(318 141)	3 781 859
- FG 6 ATD SICAR	-	-		3 450 000	-	3 450 000
<b>TOTAL EN DT</b>				<b>19 383 020</b>	<b>(1 770 738)</b>	<b>17 612 282</b>

(\*) Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST et ATD SICAR totalisent, au 30 juin 2013, la somme de 15.244.681 DT et se présentent comme suit :

*Arab Tunisian Lease « ATL » - Etats financiers intermédiaires au 30 Juin 2013*

<i>Année de libération:</i>	SICAR INVEST			ATD SICAR						Total au 30/06/2013
	FG 1 2003	FG 2 2008	FG 3 2012	FG 1 2003	FG 2 2007	FG 3 2008	FG 4 2009	FG 5 2010	FG 6 2011	
<b>Emplois sur fonds à capital risque</b>										
<i>Participations en rétrocession</i>	-	250 000	250 000	-	832 770	1 180 000	500 000	3 021 900	860 000	<b>6 894 670</b>
<i>Autres participations ciblées</i>	-	-	-	-	-	-	1 369 050	-	-	<b>1 369 050</b>
<i>Placements</i>	-	202 952	1 755 724	215 795	-	238 220	662 212	1 106 643	2 672 725	<b>6 854 271</b>
<i>Débiteurs divers</i>	37 580	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>37 580</b>
<i>Impôts, retenus à la source</i>	(1 858)	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>(1 858)</b>
<i>Disponibilités en Banques</i>	-	24 294	66 351	140	-	16	102	9	57	<b>90 969</b>
<b>Total des emplois</b>	<b>35 721</b>	<b>477 245</b>	<b>2 072 075</b>	<b>215 934</b>	<b>832 770</b>	<b>1 418 236</b>	<b>2 531 364</b>	<b>4 128 553</b>	<b>3 532 782</b>	<b>15 244 681</b>
<b>Ressources des fonds à capital risque</b>										
<i>Dotations remboursables</i>	-	418 880	2 000 000	154 315	832 770	1 400 000	2 500 000	4 100 000	3 450 000	<b>14 855 965</b> (a)
<i>Excédents antérieurs en instance de virement</i>	35 721	11 751	(21)	-	-	-	-	-	-	<b>47 451</b> (b)
<b>Excédent de la période</b>	<b>-</b>	<b>9 035</b>	<b>72 096</b>	<b>61 619</b>	<b>(1)</b>	<b>18 236</b>	<b>31 364</b>	<b>28 553</b>	<b>82 782</b>	<b>303 685</b> (c)
<i>Créditeurs divers</i>	-	37 580	-	-	-	-	-	-	-	<b>37 580</b>
<i>Découverts bancaires</i>	-	-	-	-	1	-	-	-	-	<b>1</b>
<b>Total des ressources</b>	<b>35 721</b>	<b>477 245</b>	<b>2 072 075</b>	<b>215 934</b>	<b>832 770</b>	<b>1 418 236</b>	<b>2 531 364</b>	<b>4 128 553</b>	<b>3 532 782</b>	<b>15 244 681</b>

(a) = Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque

L'origine de l'excédent des produits sur les charges réalisé, par fonds, au titre de la période close le 30 juin 2013 se détaille comme suit :

+ Plus-values de rétrocession	-	2 890	-	55 547	-	15 988	-	-	-	<b>74 425</b>
+ Produits nets des placements	-	6 154	72 160	6 138	-	3 042	31 367	28 580	82 890	<b>230 331</b>
+ Dividendes	-	7 453	65 925	6 175	-	2 961	30 283	28 934	89 900	<b>231 630</b>
+ Plus-values de cession	-	-	6 235	-	-	81	1 084	-	-	<b>7 400</b>
- Moins-values de cession	-	(1 298)	-	(37)	-	-	-	(354)	(7 010)	<b>(8 699)</b>
- Moins-values latentes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>-</b>
- Services bancaires & assimilés	-	(9)	(64)	(65)	(1)	(794)	(2)	(27)	(108)	<b>(1 070)</b>
<b>Excédent de la période</b>	<b>-</b>	<b>9 035</b>	<b>72 096</b>	<b>61 619</b>	<b>(1)</b>	<b>18 236</b>	<b>31 364</b>	<b>28 553</b>	<b>82 782</b>	<b>303 685</b>

**Note 8. Immobilisations incorporelles :**

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Ils totalisent au 30 juin 2013 une valeur nette comptable de 93.839 DT contre 92.680 DT au 30 juin 2012. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements s'y rapportant se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33,3%	311 683	45 185	-	356 867	237 406	25 622	-	263 028	93 839
<b>TOTAUX</b>		<b>311 683</b>	<b>45 185</b>	<b>-</b>	<b>356 867</b>	<b>237 406</b>	<b>25 622</b>	<b>-</b>	<b>263 028</b>	<b>93 839</b>

**Note 9. Immobilisations corporelles :**

Cette rubrique totalise au 30 juin 2013 une valeur nette comptable de 4.100.774 DT contre 4.271.268 DT au 30 juin 2012. Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements s'y rapportant se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Fin de période	
Terrains	-	14 250	-	-	14 250	-	-	-	-	14 250
Constructions	2% & 5%	4 209 271	-	-	4 209 271	857 349	45 820	-	903 168	3306 103
Matériel de transport	20,0%	943 166	206 720	150 061	999 826	652 643	84 869	146 405	591 108	408 719
Equipements de bureau	10,0%	408 840	8 396	-	417 236	337 347	6 285	-	343 632	73 604
Matériel informatique	33,3%	512 893	16 475	-	529 368	424 732	44 075	-	468 807	60 561
Installations générales	10,0%	686 130	1 750	-	687 880	451 131	23 764	-	474 895	212 985
Immobilisations en cours	-	3 000	21 552	-	24 552	-	-	-	-	24 552
<b>TOTAUX</b>		<b>6 777 551</b>	<b>254 893</b>	<b>150 061</b>	<b>6 882 384</b>	<b>2 723 202</b>	<b>204 813</b>	<b>146 405</b>	<b>2 781 610</b>	<b>4 100 774</b>

**Note 10. Autres actifs :**

Cette rubrique totalise au 30 juin 2013 la somme de 8.369.288 DT contre 11.710.095 DT au 30 juin 2012 et se détaille comme suit :

	<b>Au 30 Juin</b>		<b>Au 31</b>
	<b>2 013</b>	<b>2 012</b>	<b>décembre</b>
			<b>2012</b>
<b>Instrument de couverture</b>	<b>3 137 126</b>	<b>3 991 441</b>	<b>3 474 664</b>
<b>Prêts et avances au personnel</b>	<b>1 006 006</b>	<b>665 014</b>	<b>876 991</b>
- Échéances à plus d'un an sur prêts	817 959	546 197	768 297
- Échéances à moins d'un an sur prêts	188 475	119 128	109 123
- Avances et acomptes	4 426	4 115	4 426
- Moins : provisions	(4 854)	(4 426)	(4 854)
<b>Dépôts et cautionnements</b>	<b>37 898</b>	<b>37 898</b>	<b>37 898</b>
<b>Charges reportées</b>	<b>818 125</b>	<b>887 567</b>	<b>832 546</b>
- Frais d'émission des emprunts <b>10.1</b>	725 457	887 567	714 342
- Frais d'augmentation de capital <b>10.2</b>	92 668	-	118 204
<b>Etat, impôts et taxes (actif) :</b>	<b>623 383</b>	<b>2 935 572</b>	<b>1 118 601</b>
- Report d'impôt sur les sociétés	-	-	-
- Report de TVA	619 032	2 906 898	1 107 349
- Avance TFP	1 104	11 098	-
- Retenues à la source	39 125	29 498	47 130
- Moins : provisions	(35 878)	(11 921)	(35 878)
<b>Autres débiteurs :</b>	<b>2 505 982</b>	<b>3 071 390</b>	<b>2 248 097</b>
- Avance aux fournisseurs	1 414 274	2 086 073	1 468 255
- Fonds de péréquation des changes	1 091 708	985 317	779 843
- Autres débiteurs divers	65 877	138 868	162 761
- Moins : provisions	(65 877)	(138 868)	(162 761)
<b>Comptes de régularisation actifs :</b>	<b>240 768</b>	<b>121 214</b>	<b>70 331</b>
- Produits à recevoir	7 183	1 200	46 129
- Charges constatées d'avance	233 585	119 990	23 942
- Compte d'attente à régulariser	-	24	260
<b>Total</b>	<b>8 369 288</b>	<b>11 710 095</b>	<b>8 659 129</b>

**10.1. Frais d'émission des emprunts :**

Les frais d'émission des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus. Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 30 juin 2013, comme suit :

Désignation	Valeurs brutes				Résorptions				Valeur comptable nette
	Début de période	Additions	Régul.	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Régul.	Fin de période	
Frais d'émission des obligations ATL 2006/1	197 000	-	(197 000)	-	193 330	3 670	(197 000)	-	-
Frais d'émission des obligations ATL 2007/1	181 000	-	(181 000)	-	181 000	-	(181 000)	-	-
Frais d'émission des obligations ATL 2008/1	176 000	-	(176 000)	-	170 728	5 272	(176 000)	-	-
Frais d'émission des obligations ATL 2008/2	121 625	-	-	121 625	66 295	7 529	-	73 824	47 801
Frais d'émission des obligations ATL 2009/1	172 603	-	-	172 603	153 278	9 615	-	162 893	9 710
Frais d'émission des obligations ATL 2009/2	127 132	-	-	127 132	81 240	10 153	-	91 393	35 739
Frais d'émission des obligations ATL 2009/3	172 485	-	-	172 485	135 939	11 769	-	147 709	24 776
Frais d'émission des obligations ATL 2010/1	427 826	-	-	427 826	292 103	42 577	-	334 680	93 146
Frais d'émission des obligations ATL 2010/2	203 423	-	-	203 423	84 765	20 629	-	105 394	98 029
Frais d'émission des obligations ATL 2011/1	185 457	-	-	185 457	32 734	18 381	-	51 115	134 342
Frais d'émission des obligations ATL 2012/1	175 503	-	-	175 503	34 299	28 048	-	62 348	113 155
Frais d'émission des obligations ATL 2013/1	-	175 390	-	175 390	-	6 631	-	6 631	168 759
<b>TOTAUX</b>	<b>2 140 054</b>	<b>175 390</b>	<b>(554 000)</b>	<b>1 761 444</b>	<b>1 425 711</b>	<b>164 276</b>	<b>(554 000)</b>	<b>1 035 987</b>	<b>725 457</b>

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts s'élevant à 164.276 DT figure parmi les charges financières.

**10.2. Frais d'augmentation du capital :**

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2012
	2 013	2 012	
- Frais engagés (valeur brute)	178 406	-	177 306
- Moins : résorptions	(85 738)	-	(59 102)
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>92 668</b>	<b>-</b>	<b>118 204</b>

**Note 11. Concours bancaires et dettes rattachées :**

Ce poste totalise au 30 juin 2013 la somme de 1.874.436 DT contre une somme nulle au 30 juin 2012 et se détaille comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2012
	2 013	2 012	
Banques, découverts	1 874 436	-	1 761 852
<b>Total</b>	<b>1 874 436</b>	<b>-</b>	<b>1 761 852</b>

**Note 12. Emprunts et dettes rattachées :**

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 301.690.466 DT au 30 juin 2013 contre 306.219.543 DT au 30 juin 2012 se détaillant ainsi :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2012
	2 013	2 012	
<b>+ Valeur de remboursement des emprunts (1)</b>	<b>294 804 300</b>	<b>298 735 103</b>	<b>291 245 027</b>
Emprunts obligataires	213 000 000	238 000 000	207 000 000
Emprunts bancaires	61 828 504	41 000 000	68 443 271
Emprunts extérieurs	19 975 796	19 735 103	15 801 756
<b>+ Intérêts post-comptés courus (2)</b>	<b>6 849 896</b>	<b>7 128 067</b>	<b>5 904 577</b>
Intérêts courus sur emprunts obligataires	6 145 134	6 747 306	5 108 509
Intérêts courus sur emprunts bancaires	529 040	266 246	706 705
Intérêts courus sur emprunts extérieurs	175 722	114 515	89 363
<b>+ Contributions à payer au F.P.C (3)</b>	<b>36 270</b>	<b>356 373</b>	<b>52 354</b>
<b>Total général (1) + (2) + (3)</b>	<b>301 690 466</b>	<b>306 219 543</b>	<b>297 201 958</b>

**F.P.C :** Fonds de Péréquation des Changes

L'analyse des emprunts, par maturité et par nature, se présente, comme suit au 30 juin 2013 :

*Arab Tunisian Lease « ATL » - Etats financiers intermédiaires au 30 Juin 2013*

	Au 30 Juin 2013					Total en principal (1)	Dettes rattachées (2)	Total Général (1)+(2)	Au 30	Au 31
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Juin 2012				Décembre 2012	
<b>Dettes représentées par un titre</b>										
<i>- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est inférieure à un an à l'émission</i>										
Billets de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission</i>										
Emprunts obligataires à taux fixe	10 323 800	16 733 000	93 010 600	17 920 000	137 987 400	3 162 909	141 150 309	152 887 956	135 609 305	
Emprunts obligataires à taux variable	8 676 200	8 267 000	42 989 400	80 000	60 012 600	2 092 104	62 104 704	75 976 091	61 124 917	
<b>Dettes subordonnées</b>										
<i>- Dettes subordonnées remboursables</i>										
Emprunts obligataires à taux fixe	-	-	11 200 000	2 800 000	14 000 000	840 384	14 840 384	14 840 765	14 354 411	
Emprunts obligataires à taux variable	-	-	800 000	200 000	1 000 000	49 737	1 049 737	1 042 493	1 019 876	
<b>Autres fonds empruntés</b>										
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers</i>										
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	-	7 108 107	4 867 690	-	11 975 796	100 782	12 076 578	20 205 992	15 943 473	
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	-	-	2 857 143	5 142 857	8 000 000	111 210	8 111 210	-	-	
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens</i>										
<i>Certificats de leasing</i>										
AL BARAKA BANK	25 000 000	-	-	-	25 000 000	261 961	25 261 961	8 571 318	25 225 936	
ZITOUNA BANK	8 500 000	-	-	-	8 500 000	88 756	8 588 756	-	3 024 500	
<i>Crédits directs</i>										
ATB	-	1 000 000	5 000 000	-	6 000 000	-	6 000 000	9 000 000	7 202 868	
BNA	500 000	1 500 000	4 500 000	-	6 500 000	67 131	6 567 131	8 577 638	12 570 725	
CITI BANK	15 000 000	-	-	-	15 000 000	102 736	15 102 736	15 117 289	20 173 000	
<i>Autres concours</i>										
AL BARAKA BANK	-	239 305	589 199	-	828 504	8 456	836 960	-	952 947	
<b>Total</b>	<b>68 000 000</b>	<b>34 847 412</b>	<b>165 814 031</b>	<b>26 142 857</b>	<b>294 804 300</b>	<b>6 886 166</b>	<b>301 690 466</b>	<b>306 219 543</b>	<b>297 201 958</b>	

**Note 13. Dettes envers la clientèle :**

Les dettes envers la clientèle ont atteint 7.806.621 DT au 30 juin 2013 contre 9.647.720 DT au 30 juin 2012 se détaillant ainsi :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2012
	2 013	2 012	
Avances et acomptes reçus des clients	7 806 621	9 647 720	3 620 376
Dépôt et cautionnement reçus	-	-	-
<b>Total</b>	<b>7 806 621</b>	<b>9 647 720</b>	<b>3 620 376</b>

**Note 14. Fournisseurs et comptes rattachés :**

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 33.389.508 DT au 30 juin 2013 contre 24.559.799 DT au 30 juin 2012 se détaillant ainsi :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2012
	2 013	2 012	
<b><i>Fournisseurs de biens</i></b>	<b>32 770 384</b>	<b>23 985 309</b>	<b>26 485 947</b>
Fournisseurs, factures parvenues	6 158 417	1 290 487	5 167 933
Fournisseurs, factures non parvenues	7 588 577	1 219 795	1 078 389
Effets à payer	19 023 390	21 475 026	20 239 625
<b><i>Autres fournisseurs (2)</i></b>	<b>619 124</b>	<b>574 490</b>	<b>709 797</b>
Compagnies d'assurance	438 536	439 849	438 658
Fournisseurs d'immobilisations propres	23 561	23 561	23 561
Divers fournisseurs	157 027	111 080	247 578
<b>Total général (1) + (2)</b>	<b>33 389 508</b>	<b>24 559 799</b>	<b>27 195 744</b>

**Note 15. Autres passifs :**

Les autres passifs totalisent 2.372.408 DT au 30 juin 2013 contre 6.606.483 DT au 30 juin 2012 se détaillant ainsi :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2012
	2 013	2 012	
<b>Provisions pour risques et charges :</b>	<b>88 963</b>	<b>1 167 663</b>	<b>88 963</b>
- Provision pour risque fiscal et social	88 963	1 167 663	88 963
- Provision affaires en contentieux	-	-	-
<b>Etat impôts et taxes :</b>	<b>825 432</b>	<b>600 110</b>	<b>1 368 540</b>
- Impôt sur les sociétés à payer <i>15.1</i>	445 378	51 223	930 053
- Autres impôts et taxes	380 054	548 887	438 487
<b>Personnel :</b>	<b>651 805</b>	<b>575 763</b>	<b>823 424</b>
- Bonus et primes de bilan à payer	513 477	456 870	701 680
- Congés à payer	138 328	118 894	121 744
<b>Créditeurs divers</b>	<b>2 810</b>	<b>3 401 670</b>	<b>2 194</b>
- Actionnaires, dividendes à payer	18	3 400 011	11
- Autres créditeurs divers	2 792	1 660	2 184
<b>Organismes de sécurité sociale</b>	<b>246 928</b>	<b>188 208</b>	<b>190 183</b>
<b>Autres charges à payer</b>	<b>519 597</b>	<b>624 761</b>	<b>652 170</b>
<b>Comptes de régularisation passifs :</b>	<b>36 874</b>	<b>48 307</b>	<b>52 192</b>
- Produits constatés d'avance	10 129	19 873	19 873
- Comptes d'attente à régulariser	26 745	28 435	32 320
<b>Total</b>	<b>2 372 408</b>	<b>6 606 483</b>	<b>3 177 667</b>

**15.1. Etat, impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S) :**

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2012
	2 013	2 012	
+ Impôt sur les sociétés dû	1 123 159	448 530	2 068 850
- Acomptes provisionnels	(671 052)	(388 676)	(1 135 924)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(6 729)	(8 631)	(2 874)
<b>Dette (report) d'impôt exigible</b>	<b>445 378</b>	<b>51 223</b>	<b>930 053</b>

**Note 16. Capitaux propres :**

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	<b>Au 30 Juin</b>		<b>Au 31</b>
	<b>2 013</b>	<b>2 012</b>	<b>décembre</b>
			<b>2012</b>
Capital social	25 000 000	17 000 000	25 000 000
Prime d'émission	17 000 000	5 000 000	17 000 000
Réserve légale (A)	1 950 035	1 700 000	1 700 000
Réserve pour réinvestissements exonérés	18 864 632	18 364 632	18 364 632
Fonds pour risque généraux	-	2 200 000	200 000
Réserves pour fonds social (B)	1 282 474	1 132 474	1 132 474
Résultats reportés	700 660	192 934	192 934
<i>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>	<i>64 797 800</i>	<i>45 590 040</i>	<i>63 590 040</i>
Résultat de la période (1)	2 796 478	2 606 288	4 607 761
<b>Total des capitaux propres avant affectation (D)</b>	<b>67 594 278</b>	<b>48 196 328</b>	<b>68 197 800</b>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (2)	25 000 000	19 000 000	19 250 000
Résultat de base par action de valeur nominale de 1 DT (1) / (2) (C)	0,112	0,137 (*)	0,239

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

(\*) Au niveau des états financiers intermédiaires publiés au titre de la période close le 30 juin 2012, le résultat par action, à cette date, a été décompté par référence à un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation égal à 17.000.000. L'attribution gratuite de 2.000.000 actions nouvelles intervenue au cours du mois de décembre 2012, donne lieu à un ajustement du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit au 1<sup>er</sup> janvier 2012 [Cf. la note 3 (c-12)]. En conséquence, et à des fins comparatives, le résultat par action au 30 juin 2012 a été retraité, et a été calculé par référence à un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ajusté, soit 19.000.000.

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

*Arab Tunisian Lease « ATL » - Etats financiers intermédiaires au 30 Juin 2013*

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve pour R.E (*)	Réserve pour risques généraux	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de la période	Total
<b>Soldes au 31 Décembre 2011</b>	<b>17 000 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>1 700 000</b>	<b>16 364 632</b>	<b>4 200 000</b>	<b>1 132 474</b>	<b>131 215</b>	<b>3 461 719</b>	<b>48 990 040</b>
Réaffectation de réserves en résultats reportés					(2 000 000)		2 000 000		-
Affectation du résultat de l'exercice 2011				2 000 000			(1 938 281)	(61 719)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2011								(3 400 000)	(3 400 000)
<b>Résultat net premier semestre 2012</b>								2 606 288	2 606 288
<b>Soldes au 30 Juin 2012</b>	<b>17 000 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>1 700 000</b>	<b>18 364 632</b>	<b>2 200 000</b>	<b>1 132 474</b>	<b>192 934</b>	<b>2 606 288</b>	<b>48 196 328</b>
Augmentation de capital décidée par l'A.G.E du 30 juin 2012	8 000 000	12 000 000			(2 000 000)				18 000 000
<b>Résultat net deuxième semestre 2012</b>								2 001 473	2 001 473
<b>Soldes au 31 Décembre 2012</b>	<b>25 000 000</b>	<b>17 000 000</b>	<b>1 700 000</b>	<b>18 364 632</b>	<b>200 000</b>	<b>1 132 474</b>	<b>192 934</b>	<b>4 607 761</b>	<b>68 197 800</b>
Réaffectation de réserves en résultats reportés					(200 000)		200 000		-
Affectation du résultat de l'exercice 2012			250 035	500 000		150 000	307 726	(1 207 761)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012								(3 400 000)	(3 400 000)
<b>Résultat net premier semestre 2013</b>								2 796 478	2 796 478
<b>Soldes au 30 Juin 2013</b>	<b>25 000 000</b>	<b>17 000 000</b>	<b>1 950 035</b>	<b>18 864 632</b>	<b>-</b>	<b>1 282 474</b>	<b>700 660</b>	<b>2 796 478</b>	<b>67 594 278</b>

(\*) Réinvestissements exonérés

**Note 17. Produits de leasing :**

L'analyse des produits de leasing se présente ainsi :

	<u>Au 30 Juin</u>		<u>Au 31</u>
	<u>2 013</u>	<u>2 012</u>	<u>décembre</u>
			<u>2012</u>
<b><i>Intérêts et revenus assimilés (1)</i></b>	<b>16 948 760</b>	<b>16 182 975</b>	<b>33 158 360</b>
Marges financières nettes de leasing (A)	16 767 614	16 168 563	33 075 318
Préloyers (B)	27 409	37 125	71 165
Intérêts de retard	450 479	335 247	796 423
Variation des produits réservés	(296 742)	(357 960)	(784 546)
<b><i>Autres produits sur opérations de leasing (2)</i></b>	<b>566 991</b>	<b>532 732</b>	<b>968 848</b>
Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing	252 331	290 384	496 531
Récupération de frais de dossiers	151 026	150 154	284 274
Récupération de frais de rejet	159 989	90 307	180 678
Récupération de frais de télégramme	3 644	1 887	7 365
<b>Total (1) + (2)</b>	<b>17 515 751</b>	<b>16 715 707</b>	<b>34 127 209</b>
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de la période	361 048 558	333 688 789	333 688 789
. A la fin de la période	374 865 330	347 922 131	361 048 558
. Moyenne (C)	367 956 944	340 805 460	347 368 673
- Produits de la période (D) = (A) + (B)	16 795 023	16 205 688	33 146 483
- Taux moyen (D)/(C)	9,13%	9,51%	9,54%

**Note 18. Charges financières nettes :**

Les charges financières se détaillent comme suit :

		Au 30 Juin		Au 31
		2 013	2 012	décembre 2012
<b><i>Charges financières des emprunts (1)</i></b>	<b>(A)</b>	<b>8 826 182</b>	<b>8 036 677</b>	<b>16 588 295</b>
Intérêts sur emprunts obligataires		6 464 283	6 112 364	12 248 818
Intérêts sur crédits bancaires		737 779	741 042	1 694 935
Intérêts sur emprunts extérieurs		335 922	366 346	662 609
Contributions au F.P.C		169 887	272 842	494 737
Intérêts sur certificats de leasing		900 414	364 169	987 212
Intérêts sur billets de trésorerie		30 193	11 957	156 244
Commissions sur émission d'emprunts		23 428	-	2 558
Résorptions des frais d'émission des emprunts		164 276	167 958	341 182
<b><i>Autres charges financières nettes (2)</i></b>		<b>(56 800)</b>	<b>(72 115)</b>	<b>(23 647)</b>
Intérêts sur comptes courants		(47 781)	(58 951)	(3 335)
Autres produits financiers		(9 018)	(13 164)	(20 313)
<b><i>Relation de couverture (3)</i></b>		-	-	-
Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs		(337 538)	(39 650)	(556 427)
Gains et pertes nets sur instruments de couverture		337 538	39 650	556 427
<b>Total (1) + (2) + (3)</b>		<b>8 769 383</b>	<b>7 964 563</b>	<b>16 564 648</b>
- Encours des emprunts				
. Au début de la période		291 245 028	305 434 577	305 434 577
. A la fin de la période		294 804 300	298 735 103	291 245 028
. Moyenne	<b>(B)</b>	293 024 664	302 084 840	298 339 803
- Taux moyen	<b>(A)/(B)</b>	6,02%	5,32%	5,56%

**F.P.C** : Fonds de Péréquation des Changes

**Note 19. Produits des placements :**

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 013	2 012	décembre 2012
<b>Revenus des placements à court terme (1)</b>	<b>15 205</b>	<b>8 722</b>	<b>8 722</b>
Revenus des pensions à terme	15 205	8 722	8 722
<b>Revenus des placements à long terme (2)</b>	<b>325 685</b>	<b>95 661</b>	<b>353 255</b>
Dividendes	12 000	12 000	12 000
Intérêts sur portages directs	-	2 479	2 479
Revenus nets des fonds gérés (Cf. note 7.1)	303 685	54 010	304 604
Jetons de présence	10 000	10 000	17 000
Revenus de placements liés à une modification comptable	-	17 172	17 172
<b>Total (1) + (2)</b>	<b>340 890</b>	<b>104 383</b>	<b>361 977</b>

**Note 20. Autres produits d'exploitation :**

Les autres produits d'exploitation se détaillent comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 013	2 012	décembre 2012
Produits locatifs des contrats de location simple	61 834	59 052	120 498
Intérêts sur prêts au personnel	14 646	64 980	26 869
Subventions d'exploitation (Avance TFP)	34 033	31 359	30 112
Ristournes sur contrats d'assurance	4 553	2 679	111 906
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	-	3 634	4 601
<b>Total</b>	<b>115 066</b>	<b>161 704</b>	<b>293 987</b>

**Note 21. Charges de personnel :**

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<b>Au 30 Juin</b>		<b>Au 31</b>
	<b>2 013</b>	<b>2 012</b>	<b>décembre</b>
			<b>2012</b>
<b>Avantages à court terme (1)</b>	<b>1 736 822</b>	<b>1 548 491</b>	<b>3 418 809</b>
Salaires et compléments de salaires	1 176 946	973 070	2 184 583
Bonus et prime de bilan (*)	234 079	336 044	732 277
Autres charges de personnel	173 627	125 527	265 006
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale (**)	144 311	107 969	224 704
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail	7 860	5 881	12 239
<b>Avantages postérieurs à l'emploi (2)</b>	<b>249 714</b>	<b>215 806</b>	<b>393 697</b>
Cotisations patronales au régime de retraite de base	116 172	86 917	180 889
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire	40 643	24 249	50 547
Primes d'assurance-Complément retraite	78 579	83 160	133 620
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	14 320	21 480	28 640
<b>Total (1) + (2)</b>	<b>1 986 536</b>	<b>1 764 297</b>	<b>3 812 506</b>

(\*) Dont 104.500 DT de charge encourue au cours du premier semestre au titre du bonus 2013 à servir en 2014. Ledit bonus a été estimé à 50% de celui servi au titre de l'exercice 2012.

(\*\*) Prestations familiales, assurances sociales et assurance maladie.

**Note 22. Autres charges d'exploitation :**

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<b>Au 30 Juin</b>		<b>Au 31</b>
	<b>2 013</b>	<b>2 012</b>	<b>décembre</b>
			<b>2012</b>
Honoraires et autres rémunérations	255 450	245 193	495 541
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	114 066	178 453	326 977
Impôts et taxes	131 222	150 687	303 689
Publicité, publications et relations publiques	100 316	41 694	82 535
Frais postaux et de télécommunication	110 646	141 329	277 883
Services bancaires et assimilés	244 848	219 714	500 583
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	32 544	36 929	76 375
Cotisations APB	12 200	15 078	26 470
Loyers et charges locatives	15 676	15 260	25 970
Frais de gestion des valeurs mobilières	52 904	37 436	53 311
Autres charges d'exploitation	81 030	80 606	162 211
<b>Total</b>	<b>1 150 902</b>	<b>1 162 379</b>	<b>2 331 545</b>

**Note 23. Dotations aux amortissements et aux résorptions :**

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux résorptions se détaillent ainsi :

	<b>Au 30 Juin</b>		<b>Au 31</b>
	<b>2 013</b>	<b>2 012</b>	<b>décembre</b>
			<b>2012</b>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	25 622	21 617	47 627
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	204 813	219 762	438 859
Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	26 636	-	59 102
<b>Total</b>	<b>257 072</b>	<b>241 379</b>	<b>545 587</b>

**Note 24. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :**

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions et le résultat des créances radiées se détaillent ainsi :

	<b>Au 30 Juin</b>		<b>Au 31</b>
	<b>2 013</b>	<b>2 012</b>	<b>décembre</b>
			<b>2012</b>
<b><i>Coût du risque (1)</i></b>	<b><i>1 694 633</i></b>	<b><i>2 378 172</i></b>	<b><i>5 315 474</i></b>
+ Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	6 497 540	6 368 025	10 220 612
- Reprises de provisions pour risques sur la clientèle	(4 802 907)	(3 989 853)	(4 905 138)
<b><i>Variation des provisions pour dépréciation des autres actifs (2)</i></b>	<b><i>(96 884)</i></b>	<b><i>(1 034)</i></b>	<b><i>67 693</i></b>
+ Dotations	-	-	69 363
- Reprises	(96 884)	(1 034)	(1 670)
<b><i>Variation des provisions pour risques et charges (3)</i></b>	<b><i>-</i></b>	<b><i>(3 953)</i></b>	<b><i>(1 082 653)</i></b>
+ Dotations	-	-	-
- Reprises	-	(3 953)	(1 082 653)
<b>Total (1) + (2) + (3)</b>	<b>1 597 749</b>	<b>2 373 185</b>	<b>4 300 513</b>

**Note 25. Dotations aux provisions pour dépréciation des titres :**

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi :

	<b>Au 30 Juin</b>		<b>Au 31 décembre 2012</b>
	<b>2 013</b>	<b>2 012</b>	
+ Dotations	131 827	55 000	419 874
- Reprises	-	(27 739)	-
<b>Total</b>	<b>131 827</b>	<b>27 261</b>	<b>419 874</b>

**Note 26. Impôt sur les bénéfices :**

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<b>Au 30 Juin</b>		<b>Au 31 décembre 2012</b>
	<b>2 013</b>	<b>2 012</b>	
Charge courante d'impôt sur les bénéfices	1 123 159	843 008	2 068 850
Impôt sur les bénéfices lié à une modification comptable (*)	175 000	-	-
<b>Total</b>	<b>1 298 159</b>	<b>843 008</b>	<b>2 068 850</b>

(\*) *La charge courante d'impôt sur les bénéfices de l'exercice clos le 31 décembre 2012 a été déterminée compte tenu de la décision de réinvestir en franchise d'impôt une quote-part des bénéfices égale à 500.000 DT dans un fonds d'amorçage. La non libération de cette somme avant la date de dépôt de la déclaration définitive d'impôt sur les sociétés (IS) au titre de l'exercice 2012, a donné lieu, en juin 2013, au paiement d'un supplément d'IS de 175.000 DT.*

**Note 27. Trésorerie :**

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente, au début et à la clôture de la période close le 30 juin 2013, comme suit :

	<b>Au 30 Juin</b>		<b>Au 31 décembre 2012</b>
	<b>2 013</b>	<b>2 012</b>	
+ Avoirs en banques	5 224 810	9 313 595	7 266 321
- Découverts bancaires	(1 874 436)	-	(1 761 852)
+ Avoirs en caisse	52 749	43 080	16 467
<b>Total</b>	<b>3 403 124</b>	<b>9 356 674</b>	<b>5 520 937</b>



**LA GÉNÉRALE**  
**D'AUDIT & CONSEIL**



Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie  
Membre de CPA International

9, Place Ibn Hafs - Mutuelleville  
Tél : 71 288 259 / Fax: 71 289 827  
E-mail: chiheb.gac@gnet.tn

Société d'expertise comptable  
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie

22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 - 2087 Ariana  
Tél : 71 230 666 / Fax : 71 234 215  
E-mail: neji.fac@planet.tn

## **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2013**

### **MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE L'ARAB TUNISIAN LEASE (ATL)**

#### ***Introduction :***

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de l'Arab Tunisian Lease (ATL), comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 30 juin 2013, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

#### ***Etendue de l'examen :***

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

**Conclusion :**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints de l'Arab Tunisian Lease (ATL) arrêtés au 30 juin 2013, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**Tunis, le 29 août 2013**

**Les Commissaires aux Comptes**

**G.A.C - CPA International**

**F.A.C**

**Chiheb GHANMI**

**Mohamed Neji HERGLI**

#### **VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2013 pour tout placement sollicité après le 31 août 2013.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### **OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « BEST LEASE »**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'Admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société « Best Lease ».

Dans le cadre du prospectus, la société « Best Lease » a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Réserver au moins un (01) siège au Conseil d'Administration au profit de(s) représentant(s) des détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme. Ce(s) représentant(s) sera (ont) désigné(s) par les détenteurs d'actions « Best Lease » acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé(s) à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Mettre à jour le manuel de procédures et ce, par l'élaboration d'un manuel d'audit interne, la mise à jour des traitements comptables inhérents à l'activité de leasing et la séparation des tâches incompatibles au niveau des agences ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Tenir une communication financière, au moins une fois par an ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, les actionnaires de la société « Best Lease » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir auprès de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, les actionnaires de référence de la société « Best Lease »(\*), détenant actuellement 94,77% du capital de la société, se sont engagés :

- ✓ à ne pas céder plus de 5% de leurs participations respectives au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

En outre, et en vertu des termes du prospectus, les souscripteurs au placement garanti, s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

### **ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « BEST LEASE » AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :**

La Bourse a donné, en date du 26/06/2013 son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « Best Lease » au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 30 000 000 actions de nominal un (1) dinar chacune, composées de 20 000 000 actions anciennes et de 10 000 000 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- La justification de la diffusion dans le public des 33,33% du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour de l'introduction.

Le Conseil a également pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité et d'un contrat de régulation.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions « Best Lease » se fera au marché principal de la cote de la Bourse, au cours de 2,100 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

### **Décision ayant autorisé l'opération :**

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 16/03/2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « Best Lease » tenue le 19/04/2013 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse.

#### **Autorisation d'augmentation du capital**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19/04/2013 a décidé d'augmenter le capital social de la société « Best Lease » d'un montant de 10MD pour le porter à 30MD et ce par l'émission de 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre de l'introduction de la société sur le marché principal de la Bourse de Tunis.

---

(\*)Al Tawfik Development House, Arab Leasing International Finance et Al Baraka Bank

L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour fixer le prix d'émission, les modalités et conditions de cette augmentation de capital et remplir d'une manière générale toutes les formalités nécessaires pour la réalisation de l'augmentation en vue de son introduction en bourse.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'AGE du 19/04/2013, le Conseil d'Administration dans sa réunion du 09/07/2013 a décidé de fixer le prix d'émission des nouvelles actions à 2,100D (soit 1D de nominal et 1,100D de prime d'émission) avec une jouissance en dividende à partir du 1er janvier 2013.

#### **Droit Préférentiel de Souscription**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « Best Lease » réunie le 19/04/2013 a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital projetée à de nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

#### **Actions offertes au public :**

L'opération d'introduction des actions Best Lease à la cote de la bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique de 10 000 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 dinar chacune représentant 33,33% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen de :

- Une **Offre à Prix Ferme** de 4 000 000 actions représentant 40% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
  - Un **Placement Garanti** (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) auprès d'investisseurs avertis locaux(\*) agissant pour compte propre de 6 000 000 actions représentant 60% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la BNA Capitaux, intermédiaire en bourse.
- Le placement garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

**Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période de 12 mois à partir de la date de la première cotation en Bourse.**

---

(\*) Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales ;
- La Caisse de Dépôts et de Consignations ;
- Les établissements de crédit ;
- Les sociétés d'investissement ;
- Les Organismes des Placement Collectif en Valeurs Mobilières ;
- Les compagnies d'assurance et de réassurance ;
- Les sociétés de gestion de portefeuille de valeurs mobilières ;
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
  - ✓ Effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes ;
  - ✓ Total du bilan supérieur à 20MD ;
  - ✓ Chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieures à 40MD.

## 1- Présentation de la société

**Dénomination sociale :** Best Lease

**Siège social :** 54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle Ville 1002 Tunis.

**Forme juridique :** Société Anonyme.

**Législation particulière applicable :** La société est régie par la loi n°2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 Mai 2006. Elle est également régie par les dispositions de la loi n°94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi n°94-90 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi 94-90 du 26 juillet 1994 portant dispositions fiscales du leasing.

**Date de constitution :** 14/04/1999

**Capital social :** 20 000 000 dinars, divisé en 20 000 000 actions de valeur nominale 1 dinars entièrement libérées.

**Objet social :** La société a pour objet la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole et ou services. La société peut également réaliser toute opération financière, industrielle ou commerciale ou projet en relation directe ou indirecte avec le leasing.

Aussi, la société peut prendre des participations ou des intérêts dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apport ou achat de titres et droits sociaux, constituer de nouvelles sociétés ou toute autre manière conformément à la réglementation en vigueur.

Généralement, la société peut effectuer toute opération financière, industrielle, commerciale, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus cité.

## 2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **28/08/2013** au **27/09/2013** inclus.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **28/08/2013**. Etant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation sans préavis et dans tous les cas au plus tard le **27/09/2013**.

## 3- Date de jouissance des actions

Les actions nouvelles, émises dans le cadre de cette Offre, porteront jouissance en dividende à partir du **01/01/2013**.

## 4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente offre, le prix de l'action « Best Lease », tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 2,100D.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société « Best Lease » dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les investisseurs avertis locaux agissant pour compte propre désirant souscrire à des actions « Best Lease » dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès de la BNA Capitaux au comptant au moment de la demande de souscription.

## **5- Etablissements domiciliataires**

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société « Best Lease » exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en bourse BNA Capitaux est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « Best Lease » exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° 32000788115002926116 ouvert auprès d'Al Baraka Bank conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

## **6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres**

L'offre porte sur 10 000 000 actions, soit 33,33% du capital social après réalisation de l'augmentation du capital telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19/04/2013.

Le placement des titres auprès du public se fera selon la procédure d'Offre à Prix Ferme et d'un Placement Garanti.

### **6-1- Offre à Prix Ferme :**

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 4 000 000 actions Best Lease à émettre en numéraire seront offertes et réparties en 3 catégories :

#### **Catégorie A :**

1,25% des actions offertes, soit 50 000 actions seront réservées au personnel de la société « Best Lease ».

**Etant précisé que les souscripteurs à cette catégorie ne doivent pas souscrire dans les autres catégories.**

**La souscription à cette catégorie sera centralisée chez l'intermédiaire en bourse BNA Capitaux.**

#### **Catégorie B :**

60% des actions offertes, soit 2 400 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum 10 001 actions et au maximum 150 000 actions pour les non institutionnels, soit 0,5% du capital après augmentation, et 1 500 000 actions pour les institutionnels, soit 5% du capital après augmentation.

#### **Catégorie C :**

38,75% des actions offertes, soit 1 500 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 10 000 actions.

**Etant précisé que les investisseurs qui auront à souscrire dans l'une de ces catégories ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.**

Les OPCVM souscripteurs parmi les catégories B ou C doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cinquante (50) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit 150 000 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social, soit 1 500 000 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de souscription. Tout non-respect de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé ;
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et couverture en fonds des demandes de souscription émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

### **Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes de souscription**

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 4 000 000 actions « Best Lease » à émettre en numéraire seront réparties en trois (3) catégories :

Catégories	Part d'allocation	Nombre d'actions allouées	Montant en DT
<b><u>Catégorie A :</u></b>			
Demandes réservées au personnel de la société « Best Lease »	1,25%	50 000	105 000
<b><u>Catégorie B :</u></b>			
Demandes réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 10 001 actions et au maximum 150 000 actions pour les non institutionnels et 1 500 000 actions pour les institutionnels	60%	2 400 000	5 040 000
<b><u>Catégorie C :</u></b>			
Demandes réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 10 000 actions	38,75%	1 550 000	3 255 000
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>4 000 000</b>	<b>8 400 000</b>

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

**Pour la catégorie B :** Les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération pour les institutionnels et 0,5% du capital après augmentation pour les non institutionnels.

**Pour la catégorie C :** Les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie B puis C.

**Transmission des demandes et centralisation :**

Les intermédiaires en bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT l'état des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

**Ouverture des plis et dépouillement :**

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de BNA Capitaux - intermédiaires en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB.

La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

**6-2- Placement Garanti**

Dans le cadre du Placement Garanti (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse), 6 000 000 actions « Best Lease » à émettre en numéraire seront offertes à des investisseurs avertis locaux agissant pour compte propre et désirant acquérir au maximum :

- 1 500 000 actions, représentant 5% du capital après augmentation pour les institutionnels ;
- 150 000 actions, représentant 0,5% du capital après augmentation pour les non institutionnels.

Le placement garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

**Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période de 12 mois à partir de la date de la première cotation en Bourse.**

**Les souscripteurs dans le cadre du Placement Garanti n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.**

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du placement garanti pourraient être affectés à la catégorie B, puis C de l'Offre à Prix Ferme.

**Transmission des demandes:**

A l'issue de l'opération de Placement, BNA Capitaux - intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de BNA Capitaux et comporter son cachet.

Le résultat du placement fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre.

## **Soumission et vérification des demandes :**

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

### **7- Déclaration des résultats :**

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription sont frappées.

### **8- Règlement des espèces et livraison des titres :**

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 07/08/2013 aux actions anciennes de la société « Best Lease », le code ISIN TN0007580012.

La société « Best Lease » s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse.

### **9- Cotation des titres**

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse de Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et du Conseil du Marché Financier.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis aux bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

### **10- Avantage fiscal**

Il est à signaler que l'article 1er de la loi n° 2010-29 du 07 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la Bourse, stipule que :

«Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par le premier et quatrième alinéa du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à compter de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014 ».

### **11- Contrat de liquidité**

Un contrat de liquidité pour une période d'un an à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de « Best Lease », sera établi entre la BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse et les actionnaires de « Best Lease » : Al Tawfik Development House, Arab Leasing International Finance et Al Baraka Bank portant sur 1 000 000 d'actions et 1 000 000D.

### **12- Régulation du cours boursier**

Les actionnaires de la société « Best Lease » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir auprès de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Best Lease, 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle Ville – 1002 Tunis, de BNA Capitaux, intermédiaire en bourse, sise Avenue Tahar HADDAD Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et sur le site de BNA Capitaux: [www.bnacapitaux.com.tn](http://www.bnacapitaux.com.tn).

Les états financiers intermédiaires de Best Lease arrêtés au 30 juin 2013 seront publiés au bulletin officiel du CMF.